



GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl
Hôtel des Libertés
Grand-Place,1
1370 Jodoigne

Définition des objectifs

PROGRAMME PAYSAGE DU CANTON DE JODOIGNE (phase II):

PROGRAMME PAYSAGE



Septembre 2006

Auteurs de projet - association momentanée :



Chée de Waterloo, 426
tel : 02/534.50.35
fax : 02/534.50.95
E-mail : cooparch@cooparch.be
web : www.cooparch.be



Rue Montagne aux Anges, 26
B - 1081 Bruxelles
tel 02/779 13 55 -
fax 02/779 22 75
agora@agora-urba.be



Programme paysage du Canton de Jodogne

I. Mise en place d'une stratégie paysagère

Introduction

Les analyses descriptive, évolutive et évaluative du paysage du Canton de Jodoigne ont mis en évidence la **haute qualité paysagère** de l'entité, qui échappe encore globalement aux pressions immobilières, telles qu'elles se manifestent depuis longtemps dans le Brabant wallon plus central se distinguant, lui par des paysages plus déstructurés que ceux de l'Est du Brabant.

La réussite de la stratégie paysagère proposée pour le Canton de Jodoigne repose préalablement sur la **prise de conscience**, de la part de l'ensemble des responsables et décideurs en matière d'aménagement du territoire, des hautes valeurs propres aux paysages du canton (voir phase évaluative, tableau de synthèse).

De même, les résultats du Programme paysage ne se manifesteront de manière lisible sur le territoire, que si les priorités volontaristes établies sont mises en œuvre, tant par le « politique », que par l'ensemble des habitants et autres usagers ayant été préalablement **sensibilisés** à la valeur paysagère de leur cadre de vie.

Alors seulement, **l'application des recommandations** profitera pleinement de la dynamique d'adhésion de tous pour garantir la transmission aux générations futures d'un environnement paysager **adapté aux besoins** de chaque époque, mais **culturellement identitaire** et **écologiquement sain**.

Le Programme paysage du Canton de Jodoigne a été structuré autour de **trois types d'objectifs**. Une **stratégie générale** à l'ensemble du canton (voir ci-après « Objectifs généraux »). Une autre déclinée **par thématique** comme par exemple les entrées de ville (voir ci-après « Objectifs par lieux d'intervention »). Et enfin, une dernière formulée **en fonction de périmètres d'intervention** (voir ci-après chapitre 3).

Par ailleurs, le Programme paysage comprend une série de fiches d'intervention (3 par communes).

1. Objectifs généraux

Objectif 1 : Attribuer au Programme paysage du Canton de Jodoigne l'objectif supérieur de la mise en œuvre **d'un cadre de vie durablement agréable**, c'est-à-dire culturellement identitaire et écologiquement sain, selon une approche participative et compte tenu des attentes justifiées des habitants et autres usagers. L'approche conduite sur les paysages doit être pluridisciplinaire, transversale et globale et concerner tant les paysages remarquables que les paysages ordinaires. Elle intègre la réflexion de la *Convention européenne du paysage* (2000) élaborée par le Conseil de l'Europe.

Perception - compréhension

Objectif 2 : Garantir, auprès de l'ensemble des usagers du Canton de Jodoigne, **une bonne perception des valeurs paysagères** de ce territoire, autrement dit s'assurer que n'importe quel aménagement ne nuise pas à la bonne vision et compréhension du paysage (horizon perturbé, vue bouchée, microrelief banalisé ...).

Objectif 3 : Préserver et retrouver **la lisibilité des principaux types paysagers** du Canton de Jodoigne (paysage de plateau, paysage de pâtures en fond de vallée, paysage de noyau villageois traditionnel, ...).

Paysage naturel et agricole

Objectif 4 : Favoriser **la diversité des paysages**, le cas échéant en les recomposant et en proposant la création de nouveaux paysages.

Objectif 5 : Associer **les pratiques agricoles** actuelles à la valorisation des paysages et notamment au maintien et au développement de la biodiversité.

Objectif 6 : Associer **les pratiques agricoles** actuelles à la valorisation des paysages, notamment en respectant les petits éléments (talus, fossés, bords de chemins, mares, arbustes, ...) participant à la qualité paysagère.

Objectif 7 : Associer tout projet d'équipement agricole à une réflexion paysagère visant à une meilleure intégration du projet dans son environnement.

Objectif 8 : Favoriser **la biodiversité** au sein des paysages.

Objectif 9 : Tirer parti de **la présence de l'eau** en assurant sa lisibilité dans le paysage, en valorisant le parcours des rivières et le cas échéant en créant de nouveaux paysages à partir du potentiel généré par cet élément.

Objectif 10 : Etant donné leur importance pour la biodiversité, préserver, conforter et favoriser **la présence des petits éléments structurels** du paysage comme des talus, des chemins creux, des arbres de position (spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul), des alignements de saules, des haies vives (aubépines, sureaux, sorbiers, chèvrefeuilles, églantiers, charmes, noisetiers, ...), etc.

Objectif 11 : Favoriser un aménagement naturel des espaces jardinés

Paysage construit

Objectif 12 : Préserver et valoriser **le cœur des noyaux villageois** et notamment ceux relevant d'une architecture traditionnelle remarquable.

Objectif 13 : Rechercher et favoriser **des compositions urbanistiques** visant à intégrer parfaitement, c'est-à-dire dans le respect des valeurs paysagères du Canton de Jodoigne, tout nouveau lotissement ou autre nouvelle extension d'habitat.

Objectif 14 : Favoriser **une architecture actuelle d'intégration**, d'une part en refusant toute forme de pastiche historique ou vernaculaire, d'autre part en laissant une place à une architecture contemporaine s'inscrivant dans la mouvance des grands courants architecturaux nationaux et internationaux, à condition toutefois que soient pris en compte certaines règles comme le respect du contexte global de la Hesbaye brabançonne et d'un contexte immédiat, bâti ou non bâti.

Objectif 15 : Associer tout projet d'aménagement du territoire (zoning industriel, station d'épuration, ZACC, éolienne, antenne GSM,...) à une **réflexion paysagère** visant à la meilleure **intégration du projet** dans son environnement, dans le respect des valeurs propres aux paysages du Canton de Jodoigne en s'appuyant sur les compétences de paysagistes professionnels.

Pour demain

Objectif 16 : Tirer parti des valeurs paysagères composant le cadre de vie remarquable du Canton de Jodoigne pour promouvoir **l'identité du canton**, notamment en ce qui concerne le potentiel touristique.

Objectif 17 : **Informé et sensibiliser les habitants et autres usagers** du Canton de Jodoigne à la bonne compréhension, préservation et valorisation des paysages régionaux (séances d'information, expositions « paysage », propositions de balades thématiques, mise en œuvre d'une route des paysages du canton, activités auprès des écoles, mise en ligne d'un site Internet, ...).

Objectif 18 : **Informé et sensibiliser les élus et les membres de commissions consultatives communales** aux enjeux de la bonne préservation, valorisation et gestion des paysages (séances d'information, propositions de balades thématiques, ...)

Objectif 19 : Intégrer des **objectifs paysagers** dans les autres instruments légaux d'aménagement du territoire, d'environnement dont entre autres les PCDR, PCDN, RCU, Schémas de structure, ... afin de prendre pleinement en compte la dimension paysagère du territoire.

Objectifs 20 : Mettre en place le plus rapidement possible un **observatoire du paysage** (structure permettant de mesurer l'évolution des paysages au cours du temps et ainsi d'anticiper certains mécanismes évolutif et par conséquent de mieux gérer les paysages de demain) du Canton de Jodoigne.

Objectifs 21 : Proposer aux communes du Canton de Jodoigne l'adoption d'une **charte paysagère** – un contrat de base - reposant sur le contenu du présent Programme paysage

Objectif 22 : Se mettre au travail et veiller notamment à la **mise en œuvre des objectifs du programme paysage**.

2. Objectifs par type de lieu d'intervention

Cette partie du Programme paysage s'inscrit dans la continuité du diagnostic paysager. Il convient donc de prendre en compte le présent chapitre intitulé « Objectifs par lieu d'intervention¹ » dans la continuité des données du rapport évaluatif de ce diagnostic et, en particulier, du paragraphe dénommé « synthèse évaluative du paysage du Canton de Jodogne ».

¹ c/f Cahier des charges

TOPOGRAPHIE : les plateaux ouverts

ENJEUX

L'objectif fixé est de conserver le **caractère ouvert** des plateaux étant donné leur **valeur très identitaire** pour le canton.

RECOMMANDATIONS

- On **refusera toute implantation de construction dominante** et dans le cas contraire on évaluera leur impact visuel en prévoyant des mesures de bonnes insertions paysagères, à savoir :
 - l'inscription des constructions de telle façon que leurs volumes et leurs couleurs paraissent **s'incruster naturellement** dans le paysage en concordance avec les lignes d'horizon, les lignes de force et autres éléments propres à la géométrie du paysage.
 - l'accompagnement des volumes construits par **des éléments végétaux** afin d'obtenir une transition visuelle progressive, « douce » et naturelle entre les abords et les constructions neuves. Il s'agit moins de « cacher » que d'insérer en douceur les constructions neuves en composant un accompagnement végétal, qui graduellement les articule avec leur environnement paysager.
 - l'utilisation **d'essences hautes tiges et arbustives indigènes** en refusant les conifères (et notamment les thuyas, épicéas, ...). Le recours à des essences fruitières hautes tiges est à favoriser.
- Par ailleurs, on veillera à préserver les voies traditionnelles de circulation agricole et notamment les chemins creux sillonnant les plateaux.
- On préservera, **confortera et favorisera le maillage vert** des plateaux et précisément la présence des petits éléments structurels du paysage comme des talus, des arbres de position (spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul), des haies vives (aubépines, sureaux, sorbiers, chèvrefeuilles, églantiers, charmes, noisetiers, ...), etc., ...
- On favorisera l'utilisation agricole des plateaux en évitant d'y prévoir des zones d'extensions d'habitat ou des zones d'activité économique. Le cas échéant, on donnera le statut de zone agricole non aedificandi à certaines portions de plateau à l'instar de la démarche suivie par la commune de Beauvechain.

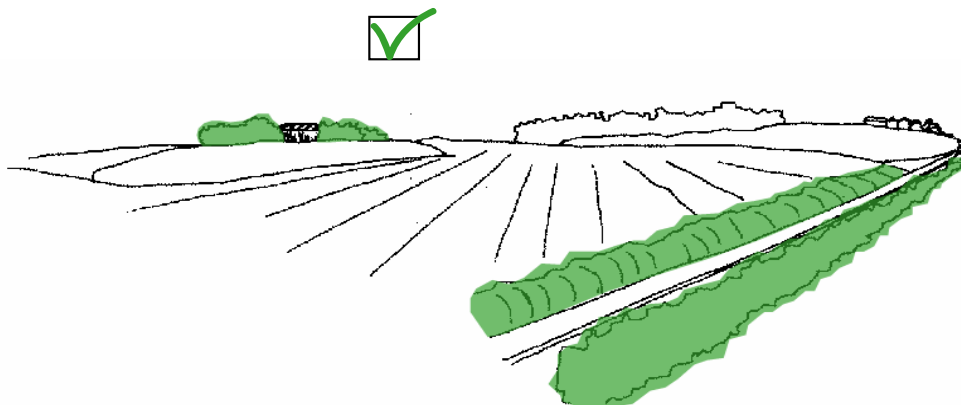
ICONOGRAPHIE



Champs de vision panoramique sur près de 360°
-
Horizon linéaire continu non perturbé



On veillera à une bonne insertion de toute nouvelle construction (concordance avec les lignes d'horizon, accompagnement végétal...).



On veillera à garder le caractère ouvert des plateaux, tout en conservant les éléments structurels (bosquets, talus de chemin, ...) et en intégrant les équipements agricoles.

TOPOGRAPHIE : les versants

ENJEUX

L'objectif fixé est de préserver, **conforter et favoriser leur visibilité** dans le paysage en tant qu'élément topographique d'articulation entre plateau et vallée.

RECOMMANDATIONS

- On veillera à **ne pas aplanir les petits versants** (talus, banquettes, ...) composant le paysage. Leur disparition engendrant une banalisation du paysage.
- On **préservera, confortera et favorisera le maillage vert** des versants et en particulier les petits éléments structurels du paysage comme des talus, des arbres de position (spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul), des haies vives (aubépines, sureaux, sorbiers, églantiers, chèvrefeuilles, charmes, noisetiers, ...), etc.

ICONOGRAPHIE



Talus structurant favorisant l'échappée vers l'église au sommet du versant. Il participe à l'identité villageoise

ICONOGRAPHIE (suite)

FICHE « TOPOGRAPHIE » les versants



Autre exemple de talus structurant, en zone de culture.

TOPOGRAPHIE : les vallonnements	
ENJEUX	L'objectif fixé est de préserver, conforter et favoriser leur visibilité dans le paysage étant donné leur valeur topographique structurante au sein du paysage.
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none">- On veillera à tirer parti de leur déclivité ayant une valeur identitaire dans les différents projets d'aménagement du territoire (favoriser une vue plongeante, un point de vue, ...). Gommer « visuellement » l'effet de déclivité pourrait engendrer une banalisation du paysage.- On veillera à préserver le caractère plutôt boisé des sommets et des versants pentus.

ICONOGRAPHIE



Horizons intermédiaire et lointain ondulants

FICHE « TOPOGRAPHIE » les vallées larges ou encaissées

TOPOGRAPHIE : les vallées larges ou encaissées

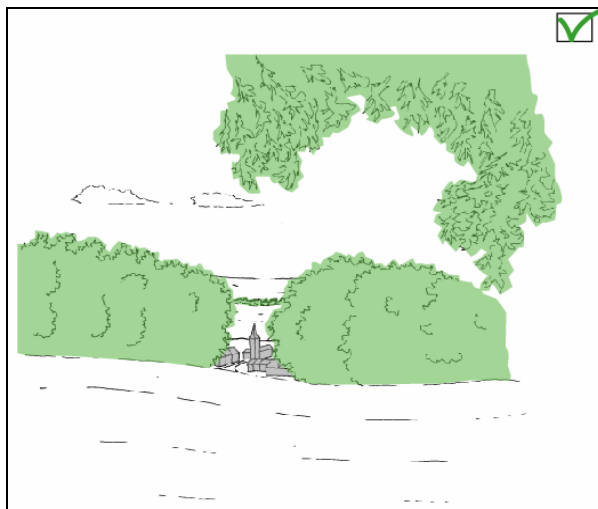
ENJEUX	<p>L'objectif est de favoriser une bonne perception du paysage des vallées dans leur continuité topographique, en évitant que la concentration des équipements (lotissements, bâtiments industriels, équipements publics, voiries, ...) n'encombre ce type d'espace (topographiquement structurant, voire identitaire pour le canton en ce qui concerne les vallées des deux Gette) par un emplacement désordonné et non planifié.</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On veillera à ce titre à définir des couloirs visuels permettant, notamment depuis les voiries ou d'autres points de vue définis comme importants, de traverser visuellement la vallée et aussi de favoriser la perception du cours d'eau en fond de vallée. On pourra par exemple aménager une échappée visuelle transversale à la vallée pour offrir depuis une voirie une vision focalisant sur un monument remarquable (ferme, église, ...) à travers une zone boisée (par exemple, une peupleraie). - On préservera, confortera et favorisera le maillage vert des vallées et en particulier la présence des petits éléments structurels du paysage comme des talus, des arbres de position, des haies vives (aubépines, sureaux, sorbiers, églantiers, chèvrefeuilles, charmes, noisetiers, ...),... - Par ailleurs, on veillera à préserver les voies traditionnelles de circulation agricole et notamment les chemins creux. - On veillera à protéger, conforter, voire créer des zones humides en vallée dans une optique d'embellissement visuel et d'enrichissement de la biodiversité liée aux milieux humides.

FICHE « TOPOGRAPHIE » les vallées larges ou encaissées

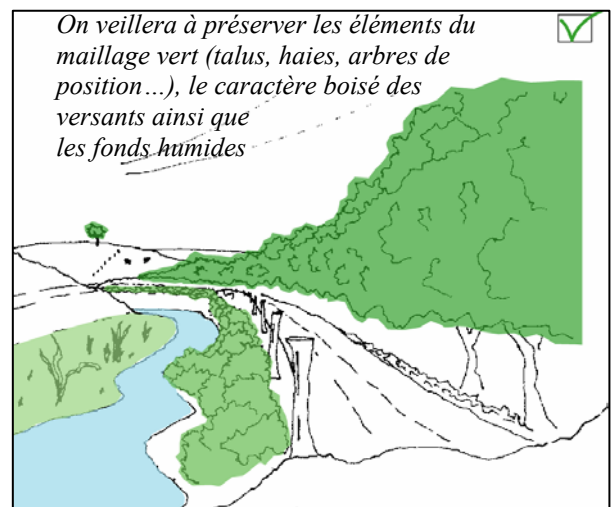
ICONOGRAPHIE



En vert, vue transversale à la vallée à travers une ouverture entre deux plantations de peupliers. En bleu, vue dans l'axe de la vallée profitant de l'espace ouvert heureusement non bâti du plat de la vallée



- *On veillera à définir des couloirs visuels*



FICHE « MILIEUX HUMIDES» Ruisseaux et rivières

MILIEUX HUMIDES : ruisseaux et rivières	
ENJEUX	Prenant en compte la contribution majeure des cours d'eau à la formation et au caractère des paysages, l'objectif à atteindre est de favoriser la bonne perception visuelle des cours d'eau tout au long de leur parcours au sein du paysage.
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On favorisera la plantation et l'entretien d'essences végétales indigènes et identitaires à la région (aulnes, saules têtards,...) le long du tracé des cours d'eau, afin de souligner visuellement leur tracé au sein du paysage en évitant toute réalisation standardisée engendrant une uniformisation et une banalisation du paysage. Un effet « naturel » dans le choix des essences est à rechercher. - On veillera à ménager des points de vue et autres échappées depuis les espaces publics sur les cours d'eau étant donné leur impact visuel positif sur la qualité des paysages. - On veillera à renforcer le potentiel des cours d'eau en termes de biodiversité, le cas échéant en réalisant des aménagements spécifiques (mares environnantes, biefs, prairies humides, ...).

ICONOGRAPHIE

FICHE « MILIEUX HUMIDES» Ruisseaux et rivières



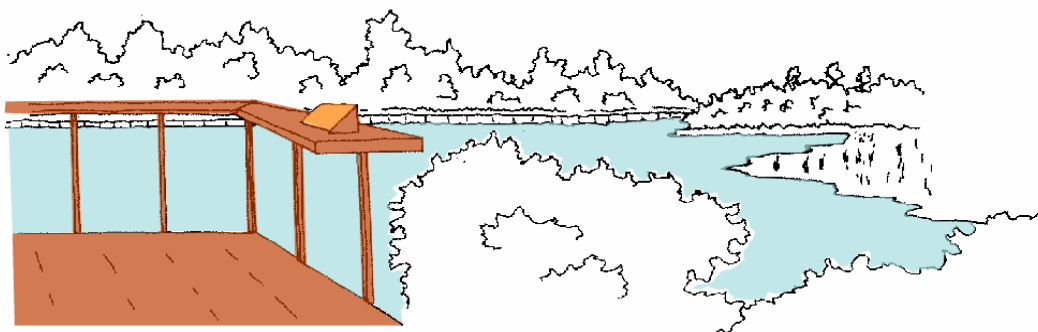
FICHE « MILIEUX HUMIDES » les étangs et les autres plans d'eau

MILIEUX HUMIDES : les étangs et les autres plans d'eau

ENJEUX	<p>Bien que moyennement identitaires à l'échelle du canton, sauf pour les basses vallées des Grande et Petite Gette où ce type d'élément joue un rôle structurant en termes d'ouverture du paysage, l'objectif à atteindre est de ménager depuis les espaces publics des points de vue et échappées sur ces zones ayant un impact visuel positif sur la qualité des paysages.</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On veillera à renforcer le potentiel des étangs et autres plans d'eau en termes de biodiversité le cas échéant en réalisant des aménagements spécifiques. Selon les cas, on installera des observatoires éducatifs publics selon une perspective pédagogique de sensibilisation des habitants à l'environnement. - On recommandera de favoriser, au sein des projets d'aménagement du territoire, la présence de mares, étangs et autres plans d'eau reconnaissant à l'eau un impact positif sur la qualité des paysages. Toutefois, on évitera des aménagements trop « artificiels ».

ICONOGRAPHIE

FICHE « MILIEUX HUMIDES » les étangs et les autres plans d'eau



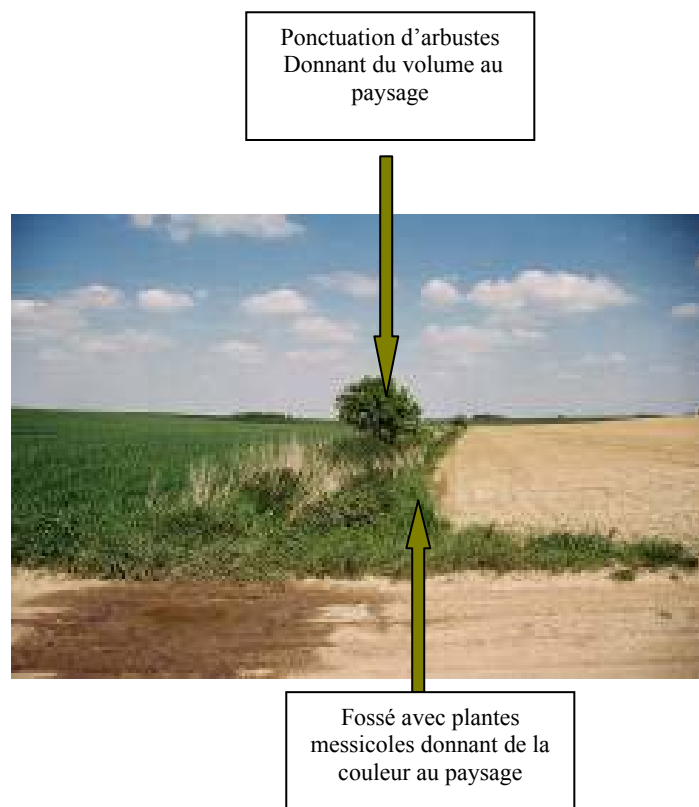
On installera des observatoires éducatifs publics selon une perspective pédagogique de sensibilisation des habitants à l'environnement.

FICHE « MILIEUX HUMIDES » les fossés

MILIEUX HUMIDES : les fossés	
ENJEUX	Reconnaissant leur rôle important d'« ourlet » au sein du paysage et leur effet chromatique « pittoresque » via les plantes messicoles, l'objectif à atteindre est d'assurer leur protection au sein du paysage et la gestion écologique de leur berge
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none">- On recommandera de favoriser, au sein des projets d'aménagement du territoire, la présence de fossés reconnaissant à l'eau un impact positif sur la qualité des paysages. Toutefois, on évitera des aménagements trop « artificiels ».- On veillera à aménager des tournières le long des fossés en profitant, le cas échéant, des mesures agri-environnementales.

ICONOGRAPHIE

FICHE « MILIEUX HUMIDES » les fossés



ICONOGRAPHIE (suite)

FICHE « MILIEUX HUMIDES » les fossés



On veillera à favoriser la présence de fossés bordés par une végétation naturelle.

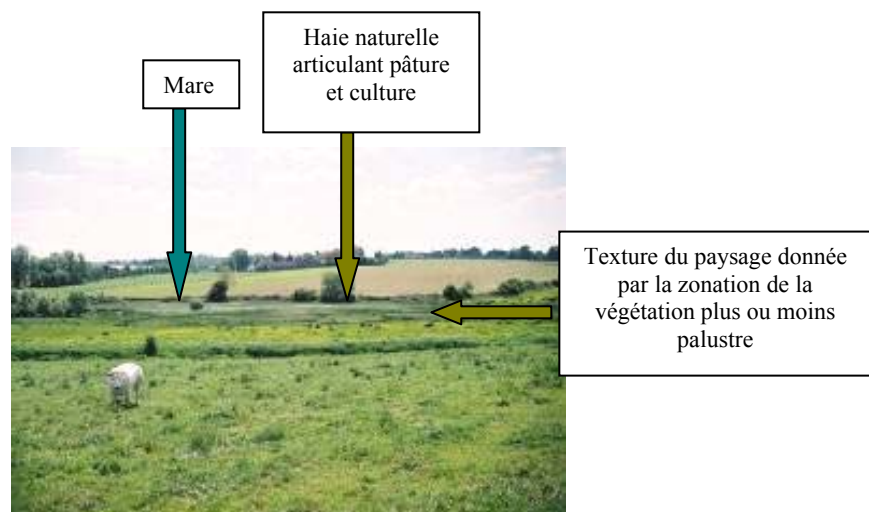
FICHE LE VEGETAL ET LE PAYSAGE » végétation palustre

LE VEGETAL ET LE PAYSAGE : végétation palustre

ENJEUX	<p>Reconnaissant le rôle écologique majeur de ce type de milieu, offrant visuellement une « heureuse » diversité végétale et attestant d'une riche biodiversité, l'objectif à atteindre est de protéger ces milieux humides pour éviter leur disparition et dégradation écologique.</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On veillera à renforcer le potentiel des milieux humides en termes de biodiversité, le cas échéant en réalisant des aménagements spécifiques. Selon les cas, on installera des observatoires éducatifs publics selon une perspective pédagogique de sensibilisation des habitants à l'environnement. - On recommandera de favoriser, au sein des projets d'aménagement du territoire, la présence de ces milieux, leur reconnaissant un impact positif sur la qualité des paysages. Toutefois, on évitera des aménagements trop « artificiels ».

ICONOGRAPHIE

FICHE « LE VEGETAL ET LE PAYSAGE » végétation palustre



LE VEGETAL ET LE PAYSAGE : les pâtures

ENJEUX	<p>L'objectif est de garantir le maintien cohérent de ce type d'espace agricole dans un souci de viabilité pour les agriculteurs</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On veillera à ce que l'implantation de bâtiments agricoles (hangars, abris pour le bétail), s'établisse dans le respect des valeurs paysagères du Canton de Jodoigne en faisant la preuve de leur bonne insertion (gabarit, couleur, matériau, ...) à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Le choix de constructions agricoles respectant les volumétries, les couleurs et éventuellement les matériaux des édifices de fonction similaire relevant de l'architecture vernaculaires (voir document spécifique édité par la Région wallonne²) - L'inscription des constructions de telle façon que leurs volumes paraissent s'incruster naturellement dans le paysage en concordance avec les lignes d'horizon, les lignes de force et autres éléments propres à la géométrie du paysage. - le recours à des éléments végétaux afin d'obtenir une transition visuelle progressive, « douce » et naturelle entre les abords et les constructions neuves. Il s'agit moins de « cacher » que d'insérer en douceur les constructions neuves en composant un accompagnement végétal, qui graduellement les articule avec leur environnement paysager. - L'utilisation d'essences hautes tiges et arbustives indigènes en refusant les conifères (et notamment les thuyas, épicéas, ...). Le recours à des essences fruitières hautes tiges est à favoriser. - - On préservera, confortera et favorisera le maillage vert des pâtures et en particulier la présence des petits éléments structurels du paysage comme des talus, des arbres de position (spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul), des alignements de saules, des haies vives (aubépines, sureaux, sorbiers, chèvrefeuilles, églantiers, charmes, noisetiers, ...),...

² Ministère de la Région Wallonne, DGA, DGATLP, *Intégration, paysage, agriculture, conseils pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles*, Namur, 2001, 52 p.

FICHE « LE VEGETAL ET LE PAYSAGE » pâtures

**RECOMMANDATIONS
SUIVE**

- Par ailleurs, on veillera à **préserver les voies traditionnelles de circulation** agricole, parmi lesquelles les chemins creux.
- On recherchera des solutions (prime d'entretien, aide via les éco-conseillers, ...) visant à la **protection et à la gestion des valeurs paysagères** des « anciennes » pâtures et autres vergers pâturés.
- Le cas échéant, on restaurera la **végétation typique des prés** (verger, alignements d'arbres...), en particulier dans les **auréoles villageoises** et dans les **zones de transition entre les noyaux bâtis et les plateaux ouverts**

ICONOGRAPHIE

FICHE « LE VEGETAL ET LE PAYSAGE » pâtures



Echappée remarquable sur l'église et le noyau villageois ancien à travers l'ancien verger pâturé. Un paysage à préserver

Un fruitier haute tige jouant le rôle d'un arbre de position dans un ancien verger : un élément de la « syntaxe » du paysage à préserver

LE VEGETAL ET LE PAYSAGE : les cultures

ENJEUX	<p>L'objectif est de garantir le maintien cohérent de ce type d'espace agricole dans un souci de viabilité pour les agriculteurs. Il est à noter que ces pratiques agricoles participent à l'ouverture des plateaux.</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On veillera à ce que l'implantation de bâtiments agricoles (hangars, abris pour le bétail), s'établisse dans le respect des valeurs paysagères du Canton de Jodoigne en faisant la preuve de leur bonne insertion (gabarit, couleur, matériau, ...) à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Le choix de constructions agricoles respectant les volumétries, les couleurs et éventuellement les matériaux des édifices de fonction similaire relevant de l'architecture vernaculaires (voir document spécifique édité par la Région wallonne³). - l'inscription des constructions de telle façon que leurs volumes paraissent s'incruster naturellement dans le paysage en concordance avec les lignes d'horizon, les lignes de force et autres éléments propres à la géométrie du paysage. - le recours à des éléments végétaux afin d'obtenir une transition visuelle progressive, « douce » et naturelle entre les abords et les constructions neuves. Il s'agit moins de « cacher » que d'insérer en douceur les constructions neuves en composant un accompagnement végétal, qui graduellement les articule avec leur environnement paysager. - l'utilisation d'essences hautes tiges et arbustives indigènes en refusant les conifères (et notamment les thuyas, épicéas, ...). Le recours à des essences fruitières hautes tiges est à favoriser. - On préservera, confortera et favorisera le maillage vert sur les zones cultivées et en particulier la présence des petits éléments structurels du paysage comme des talus, des arbres de position (spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul), des alignements de saules, des haies vives (aubépines, sureaux, sorbiers, chèvrefeuilles, églantiers, charmes, noisetiers, ...),... - Par ailleurs, on veillera à préserver les voies traditionnelles de circulation agricole et notamment les chemins creux.

³ Ministère de la Région Wallonne, DGA, DGATLP, *Intégration, paysage, agriculture, conseils pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles*, Namur, 2001, 52 p.)

ICONOGRAPHIE

FICHE « LE VEGETAL ET LE PAYSAGE » cultures

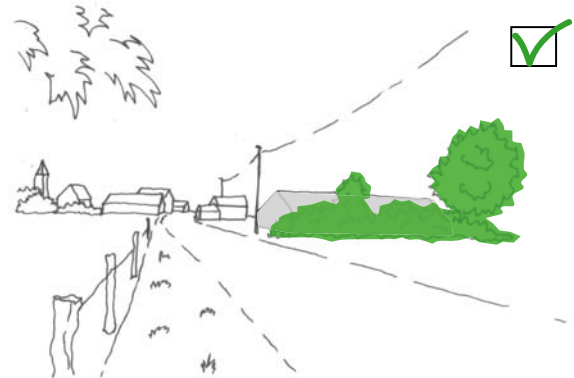
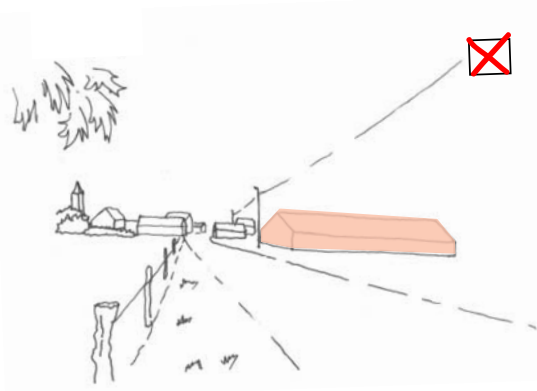
Piquetage de l'espace agricole par des bosquets constitués de grands arbres

Maintien des variations topographiques au sein de l'espace agricole



Maintien d'un léger maillage vert au sein de l'espace agricole

Un paysage agricole remarquable



On veillera à ce que l'implantation de bâtiments agricoles (hangars, abris pour le bétail), s'établisse dans le respect des valeurs paysagères du Canton.

LE VEGETAL ET LE PAYSAGE : les vergers

ENJEUX

L'objectif est **d'inventorier, protéger et gérer** les anciens vergers hautes tiges.

RECOMMANDATIONS

- On recherchera des solutions (prime de plantation, prime d'entretien, aide via les éco-conseillers, ...) visant à la **création, à la protection et à la gestion** des vergers hautes tiges et notamment des anciens vergers pâturés.
- On recommandera de **prévoir la plantation d'arbres fruitiers hautes tiges** (cerisier à grappes, poirier, pommier, prunier, ...) aux abords de nouvelles constructions agricoles et de nouvelles habitations.

ICONOGRAPHIE



LE VEGETAL ET LE PAYSAGE : la couverture boisée

ENJEUX

L'objectif à atteindre est la protection et la gestion durable de ce type de milieu rare et fragile, surtout lorsqu'il abrite de vieux arbres.

RECOMMANDATIONS

- On évitera des monocultures de conifères au profit de plantations de futaies de feuillus. Le cas échéant, on composera spécifiquement des lisières de feuillus, afin de créer une articulation visuelle de qualité entre le milieu boisé et le milieu ouvert.
- A long terme, on recommandera d'inscrire au **Plan de secteur** comme "bois" les massifs forestiers, même de petite taille, qui ne bénéficieraient pas encore de ce statut, en raison de leur rôle important de point d'appel en milieu ouvert.
- On favorisera une gestion des milieux forestiers visant à préserver et développer la biodiversité étant donné leur rôle prédominant dans le maillage vert.
- Par ailleurs, on veillera à préserver les voies traditionnelles de circulation en milieu forestier et notamment les chemins creux y compris les talus et les vieux arbres qui les bordent.
- On veillera à préserver ou à créer des parcelles boisées (feuillus) même de petites tailles dans les nouveaux projets d'aménagement du territoire.
- On recommandera de toujours tirer parti de la présence des arbres existants dans les nouveaux projets d'aménagement du territoire.
- On recommandera d'accompagner les nouveaux projets d'aménagement du territoire et notamment les nouvelles constructions le long des voiries, voire plus globalement les interventions de constructions situées dans l'auréole villageoise, par un accompagnement végétal basé entre autres sur la plantation de grands arbres feuillus indigènes (spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul), dans le but d'inscrire et d'articuler le plus naturellement ces nouveaux édifices et équipements dans le paysage en recherchant à créer des effets de transition douce.

ICONOGRAPHIE

FICHE « LE VEGETAL ET LE PAYSAGE » couverture boisée



Chemin forestier qui, par ses plantations d'arbres, acquiert la grandeur d'une cathédrale !

LE VEGETAL ET LE PAYSAGE : les espaces jardinés

ENJEUX

L'objectif à atteindre est la **préservation, la réhabilitation et la création d'espaces jardinés de grande qualité autour du bâti** en prenant en compte leur rôle essentiel d'espaces d'articulation entre les constructions et la voirie.

RECOMMANDATIONS

- **Préservation.** On veillera à préserver les éléments significatifs (murs, haies vives, arbres fruitiers, feuillus, essences indigènes, zones pavées...) des espaces jardinés relevant de la composition des villages traditionnels, notamment au sein des noyaux villageois anciens, afin de garantir une cohérence paysagère entre le bâti et la voirie. Par exemple, on prônera un inventaire des espaces jardinés de qualité au sein des noyaux villageois, afin de sensibiliser les propriétaires et locataires à leur maintien, entretien et le cas échéant restauration (édition d'une brochure). On suscitera des réunions d'information visant à conseiller les propriétaires à la bonne préservation des espaces jardinés significatifs.
- **Réhabilitation :** On veillera à réhabiliter, reconstruire et replanter les éléments significatifs des espaces jardinés relevant de la composition des villages traditionnels, notamment au sein des noyaux villageois anciens ou de toute construction à valeur patrimoniale, afin de garantir une cohérence paysagère entre le bâti et la voirie. Par « éléments significatifs des espaces jardinés » nous entendons les murs, haies vives (aubépines, sureaux, sorbiers, chèvrefeuilles, églantiers, charmes, noisetiers ...), les arbres fruitiers, (cerisier à grappes, poirier, pommier, prunier, ...), les feuillus, essences indigènes (spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul), zones pavées,...)
- **Création :** On veillera à garantir la qualité de la composition paysagère des nouveaux espaces jardinés autour du bâti dans les projets d'architecture et d'urbanisme et spécialement pour les zones d'extension d'habitat le long des voiries. Le but est de préserver le caractère paysager identitaire des auroles villageoises traditionnellement constituées par un maillage du bâti et de la végétation haute tige (charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul ; et pour les essences fruitières : cerisier à grappes, poirier, pommier, prunier, ...).

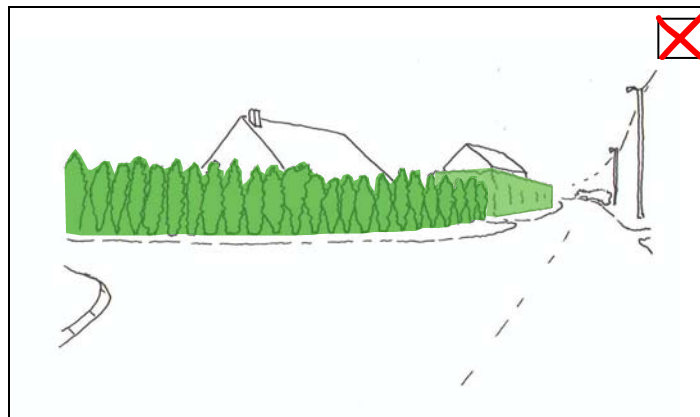
RECOMMANDATIONS
SUIITE

- **Recommandations spécifiques** : En ce qui concerne les haies visant à délimiter les parcelles à front de rue entre le bâti et l'espace public, on veillera à interdire la plantation d'essences non indigènes accompagnant tout projet d'architecture et d'urbanisme. Cette mesure concerne spécialement les noyaux villageois et les zones d'extension d'habitat le long des voiries. Particulièrement, **on refusera les plantations continues de haies de résineux** (notamment thuyas, épicéas, ...) pour éviter la formation d'écrans de verdure opaque entre le bâti et l'espace public. On favorisera la plantation de haies vives (aubépines, sureaux, sorbiers, chèvrefeuilles, églantiers, charmes, noisetiers ...) et on encouragera la formation de cours avant structurées par le végétal et des petits murets.

- **Sensibilisation** : On s'attachera à sensibiliser les propriétaires à la qualité des jardins en général et notamment des haies vives en connexion avec l'espace public, par la publication d'une plaquette spécifique d'information.

ICONOGRAPHIE

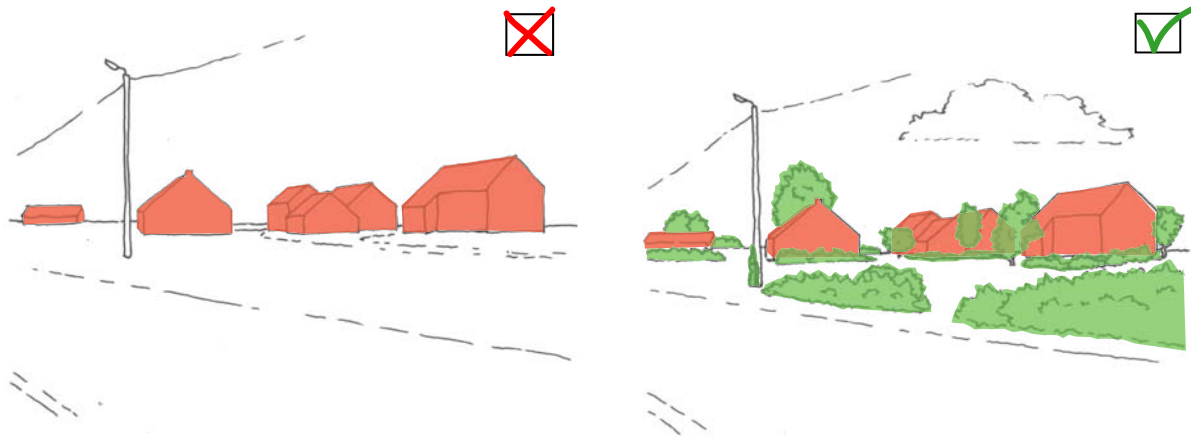
FICHE « LE VEGETAL ET LE PAYSAGE » espaces jardinés



On veillera à interdire la plantation d'essences non indigènes comme cette haie de résineux qui forment un mur aveugle - un béton vert - entre l'espace privé et l'espace public

ICONOGRAPHIE (suite)

FICHE « LE VEGETAL ET LE PAYSAGE » espaces jardinés



On veillera à garantir la qualité de la composition paysagère des nouveaux espaces jardinés autour du bâti dans les projets d'architecture et d'urbanisme.

FICHE « LE VEGETAL ET LE PAYSAGE » arbres de position

L E VEGETAL ET LE PAYSAGE : les arbres de position	
ENJEUX	L'objectif est de protéger les arbres de position existants au sein du paysage, y compris dans le paysage villageois bâti, d'inviter à leur remplacement et de recourir à leur plantation dans le cadre des compositions paysagères liées au projet d'aménagement du territoire étant donné leur rôle visuel important de « point d'appel ».
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On recherchera des solutions pour protéger les arbres de position majeurs au sein du canton. - On veillera à favoriser la plantation d'arbres de position (feuillus ; spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul) dans les projets d'aménagement du territoire, notamment pour : <ul style="list-style-type: none"> - marquer une limite parcellaire (angle), - souligner les lignes visuelles de composition du paysage (point d'appel ...) - souligner la topographie (crête, "dôme", cours d'eau, chemin creux...)

ICONOGRAPHIE

FICHE « LE VEGETAL ET LE PAYSAGE » arbres de position



Les arbres de position qui ponctuent un territoire procurent du relief au paysage et visuellement ils favorisent pour notre œil la perception de la profondeur du paysage

FICHE « LE VEGETAL ET LE PAYSAGE » alignements d'arbres, haies

LE VEGETAL ET LE PAYSAGE : les alignements d'arbres et haies

ENJEUX	<p>Reconnaissant leur rôle de ligne de force au sein de la composition des paysages et leur haute valeur écologique au sein du maillage vert, l'objectif est de protéger les alignements d'arbres et haies remarquables existants et de favoriser la plantation de ce type d'élément.</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On recherchera des solutions pour protéger les alignements d'arbres et haies remarquables. Un atlas des alignements d'arbres et haies remarquables au sein du canton serait utile à mettre en œuvre. - On favorisera la plantation d'alignements d'arbres (feuillus ; spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, saule, tilleul) et de haies vives (aubépines, sureaux, sorbiers, chèvrefeuilles, églantiers, charmes, noisetiers, ...) dans les projets d'aménagement du territoire, notamment pour : <ul style="list-style-type: none"> - marquer une limite parcellaire, - souligner les lignes visuelles de composition du paysage (lignes de force ...) - souligner la topographie (crête, talus, cours d'eau, chemin creux...) - On prendra toujours en compte la valeur écologique des alignements d'arbres et des haies en ce qui concerne leur plantation et gestion (taille, ...).

ICONOGRAPHIE

FICHE « LE VEGETAL ET LE PAYSAGE » alignements d'arbres, haies



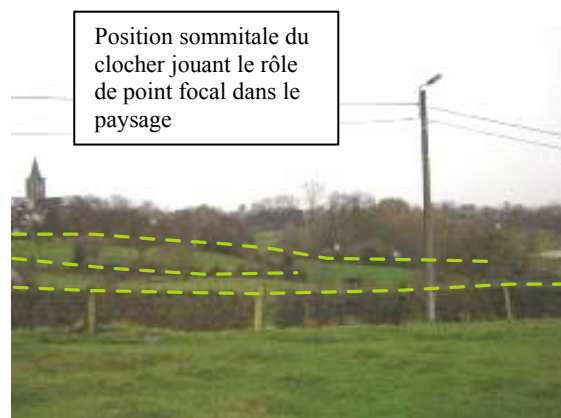
FICHE « LE VEGETAL ET LE PAYSAGE » maillage vert

LE VEGETAL ET LE PAYSAGE : le maillage vert

ENJEUX	<p>L'objectif est de protéger le maillage complexe d'éléments végétaux (arbres de position, petits bosquets, haies, alignements d'arbres) tout en favorisant leur plantation. Devenus rares, ce maillage vert complexe joue un rôle qualitatif important au sein de la composition des paysages</p>
RECOMMANDATIONS	<p>- On recherchera des solutions pour protéger ce type de maillage vert. Un atlas du maillage vert (sur base de ceux parfois déjà réalisés par certaines communes) au sein du canton serait utile à mettre en œuvre.</p> <p>- On favorisera la plantation d'éléments végétaux [arbres de position (spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noyer, tilleul), petits bosquets, haies vives (aubépines, sureaux, sorbiers, chèvrefeuilles, églantiers, charmes, noisetiers, ...), alignements d'arbres] dans les projets d'aménagement du territoire, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - marquer une limite parcellaire, - souligner les lignes visuelles de composition du paysage (lignes de force, ...) - souligner la topographie (crête, talus, cours d'eau, chemin creux,...) - mettre en œuvre des corridors écologiques pour relier au sein de paysages ouverts des zones boisées importantes.

ICONOGRAPHIE

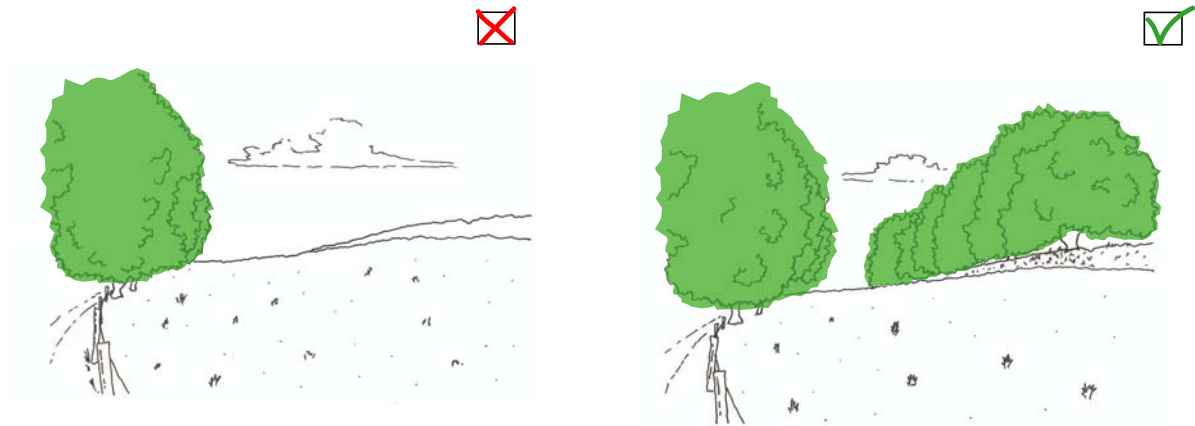
FICHE « LE VEGETAL ET LE PAYSAGE » maillage vert



Un exemple remarquable de paysage encore bien structuré par un maillage vert. Le paysage est structuré par trois lignes de haie compartimentant le paysage (valeur « pittoresque » et écologique). La topographie pentue du vallon favorise la perception du maillage vert.

ICONOGRAPHIE (suite)

FICHE « LE VEGETAL ET LE PAYSAGE » maillage vert



On favorisera la plantation d'éléments végétaux et on recherchera des solutions pour protéger ce type de maillage vert.

FICHE « LE VEGETAL ET LE PAYSAGE » lisières de massifs boisés

LE VEGETAL ET LE PAYSAGE : lisières de massifs boisés

ENJEUX

Reconnaissant leur rôle important au sein de la composition des paysages (articulation de volumes structurants au sein du paysage), l'objectif est non seulement **d'assurer la protection et la replantation de zones boisées, mais aussi de favoriser la plantation et l'aménagement de lisières** en renforçant leur rôle qualitatif au sein de la composition des paysages

RECOMMANDATIONS

- On recherchera à **planter des ourlets d'arbres** en lisière relevant d'essences plus remarquables que celles éventuellement présentes à l'intérieur du boisement (par exemple des feuillus comme le chêne, le hêtre, le châtaignier, par rapport à des épicéas) et offrant par conséquent un impact visuel qualitatif (couleur, silhouette).
- On favorisera la mise **en place d'une strate arbustive naturelle** au pied des lisières accompagnées de tournières.

ICONOGRAPHIE

FICHE « LE VEGETAL ET LE PAYSAGE » lisières de massifs boisés



Lisière structurant le paysage par effet de cloisonnement

FICHE « VOIES DE COMMUNICATION » chemins agricoles

LES VOIES DE COMMUNICATION : chemins agricoles

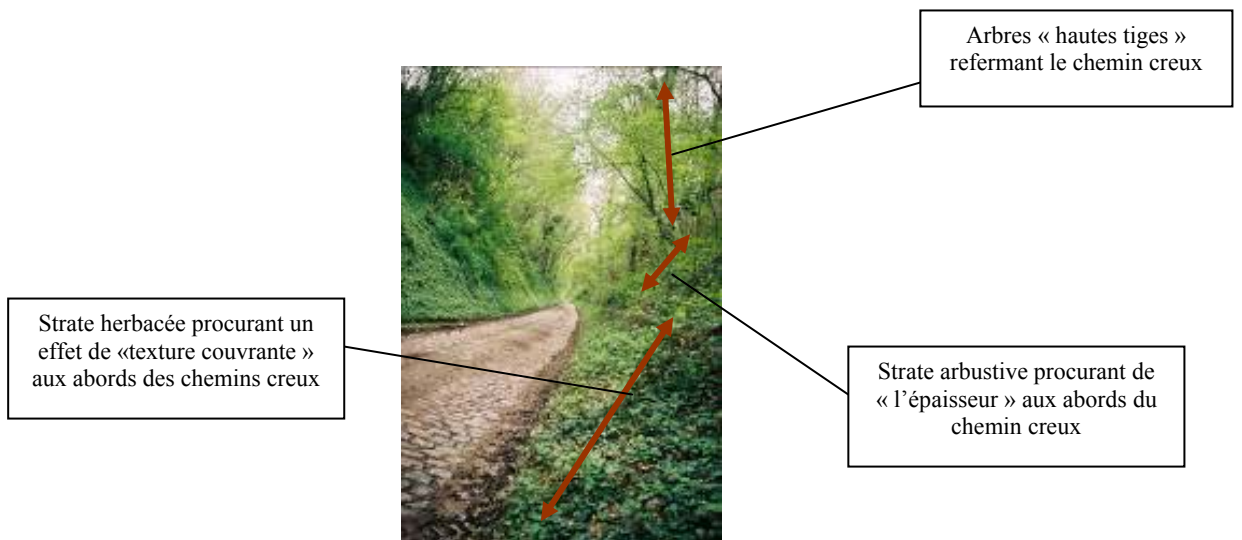
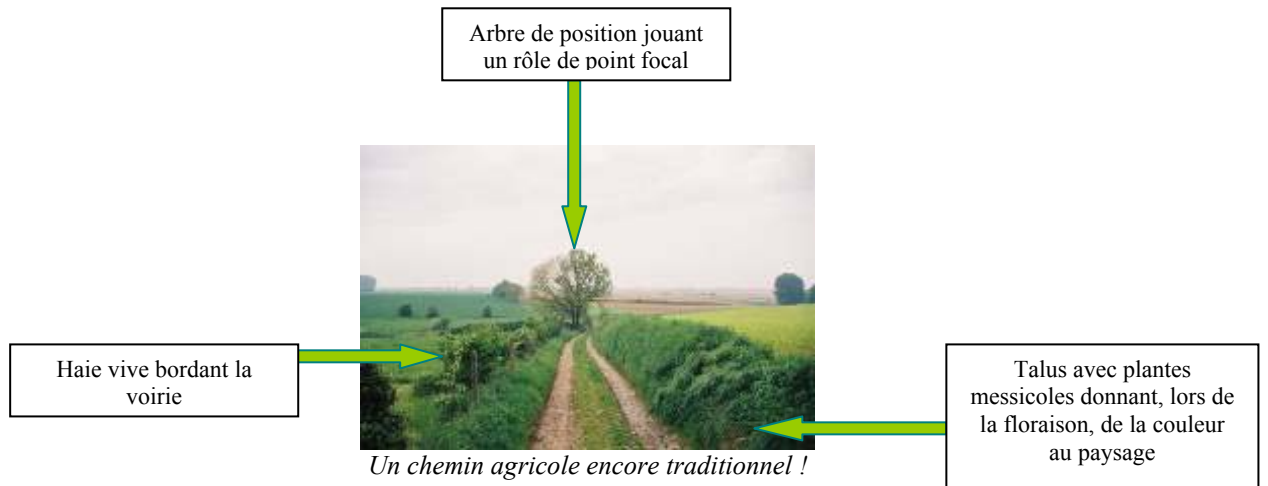
ENJEUX	Considérant leur rôle qualitatif dans la structure du maillage du paysage, l'objectif est la préservation des sentiers et autres chemins agricoles - avec ou sans revêtement - dans le respect des usages agricoles, mais aussi de la mobilité douce (vélos, piétons, ...) et de leur potentiel touristique (circuit de découvertes).
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none">- On prendra des mesures pour garantir l'existence et la viabilité des sentiers et autres chemins agricoles en évitant de recourir systématiquement à leur bétonnage.- On veillera à une gestion écologique des abords des sentiers et autres chemins agricoles prenant en compte leur rôle dans le maillage vert. A ce titre, on favorisera la présence de plantes messicoles en évitant les désherbages inutiles et en réalisant des fauches tardives.- On favorisera l'usage des sentiers et autres chemins agricoles en termes de mobilité douce et notamment à des fins de parcours de découverte.

LES VOIES DE COMMUNICATION : cas particuliers des chemins creux

ENJEUX	<p>Considérant leur rôle qualitatif dans la structure du maillage du paysage, l'objectif est la préservation des sentiers et autres chemins agricoles creux - avec ou sans revêtement - dans le respect des usages agricoles, mais aussi de la mobilité douce (vélos, piétons, ...) et de leur potentiel touristique (circuit de découvertes</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On veillera à garantir le caractère enclavé de ce type de chemins et sentiers creux grâce à une bonne gestion des talus. - On prendra tout particulièrement des mesures pour garantir l'existence et la viabilité des chemins et sentiers creux (inventaire, plan de gestion/entretien, signalétique pour les promenades...) en évitant de recourir systématiquement à leur bétonnage. - On veillera à une gestion écologique des abords des chemins et sentiers creux en prenant en compte leur rôle dans le maillage vert. A ce titre, on favorisera la présence de plantes messicoles en évitant les désherbages inutiles et en réalisant des fauches tardives. Les chemins creux feront l'objet de plantations spécifiques pour renforcer le maillage vert. - On favorisera l'usage des chemins et sentiers creux en termes de mobilité douce et notamment à des fins de parcours découvertes.

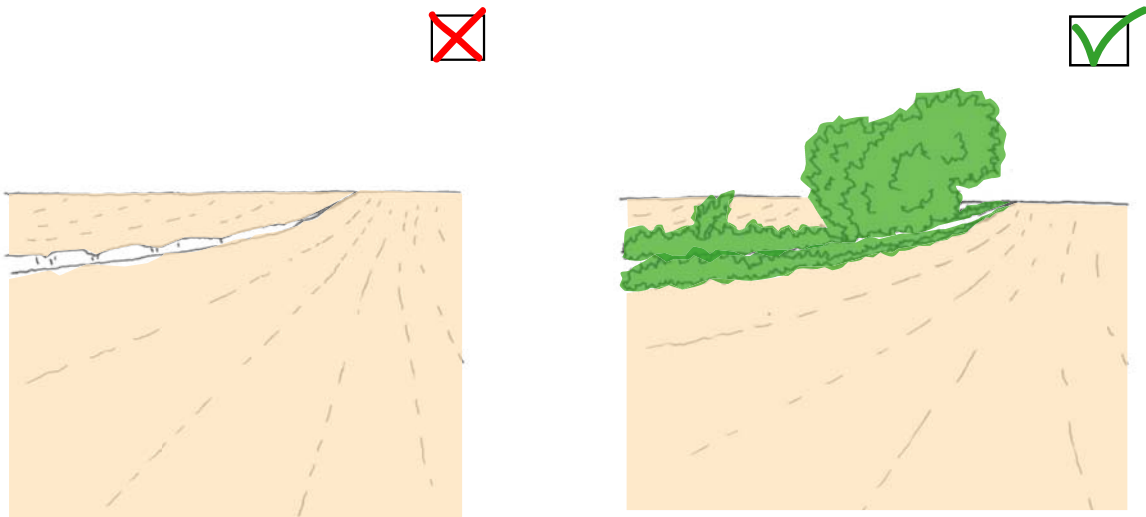
ICONOGRAPHIE

FICHE « LES VOIES DE COMMUNICATION » chemins agricoles



ICONOGRAPHIE (suite)

FICHE « LES VOIES DE COMMUNICATION » chemins agricoles



*On favorisera l'usage des chemins creux ainsi que leur entretien en tant qu'éléments du maillage vert.
Le cas échéant, on réalisera des plantations en mixant des grands arbres, des arbustes et la strate herbacée, afin
d'obtenir une composition paysagère offrant différentes hauteurs de végétation.*

FICHE « VOIES DE COMMUNICATION » voirie bordée d'arbres

LES VOIES DE COMMUNICATION : voiries bordées d'arbres

ENJEUX	<p>Considérant leur valeur très identitaire au territoire du canton et leur effet visuel d'ourlet jouant le rôle de lignes de force dans la composition du paysage, l'objectif à atteindre est la protection et la bonne gestion des arbres existants le long des voiries. De même, la faisabilité et l'opportunité de ce type de plantation en bord de voirie pourraient être étudiées dans le cadre de l'ensemble des voiries du canton.</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On prendra des mesures pour préserver et gérer (élagage, surveillance phytosanitaire, programme de replantation...) les plantations existantes d'arbres en bord de voirie. - On favorisera (sans chercher à généraliser la pratique) des plantations d'arbres sur l'ensemble des voiries du canton soit de manière régulière (création de lignes de force), soit de manière lâche (création de points de repère).

ICONOGRAPHIE

FICHE « VOIES DE COMMUNICATION » voirie bordée d'arbres



Les flèches bleues soulignent l'effet de perspective engendré par les alignements d'arbres

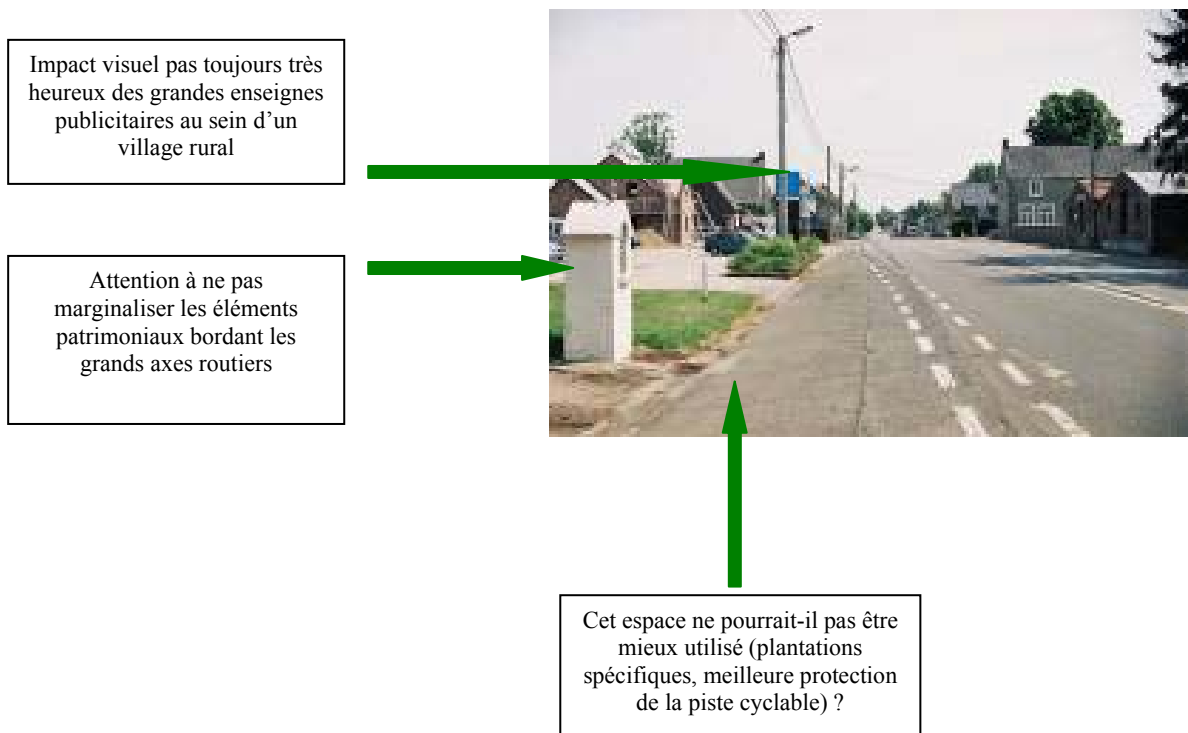
FICHE « VOIES DE COMMUNICATION » voirie rectiligne en village routier

LES VOIES DE COMMUNICATION : voiries rectilignes en village routier

ENJEUX	<p>Considérant la valeur très identitaire au canton des voiries rectilignes et les effets visuels perspectifs (point de fuite) qu'elles induisent pour les usagers, l'objectif est de tirer parti de ce type de relation entre le village et la voirie pour renforcer les vues perspectives.</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On veillera à favoriser des compositions paysagères (plantation d'arbres, haies, ...) qui renforcent les effets de perspective propres à ce type de voirie. - On veillera également à améliorer l'insertion paysagère des nombreux équipements bordant ces voiries notamment par une composition végétale favorisant leur bonne insertion.

ICONOGRAPHIE

FICHE « VOIES DE COMMUNICATION » voirie rectiligne en village routier



Impact visuel pas toujours très heureux des grandes enseignes publicitaires au sein d'un village rural

Attention à ne pas marginaliser les éléments patrimoniaux bordant les grands axes routiers

Cet espace ne pourrait-il pas être mieux utilisé (plantations spécifiques, meilleure protection de la piste cyclable) ?

FICHE « LE VILLAGE DANS LE PAYSAGE » l'auréole villageoise

LE VILLAGE DANS LE PAYSAGE : l'auréole villageoise	
ENJEUX	<p>Considérée comme très identitaire au canton, la manière dont les noyaux anciens des villages s'inscrivent dans le paysage sous la forme d'un maillage dense de bâti et de végétation arborée (grands arbres, vergers hautes tiges, ...), l'objectif à atteindre est d'imposer des modes d'extension de l'habitat qui respectent ces caractéristiques.</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On encouragera lors de toute nouvelle extension d'habitat, le respect d'une utilisation économe de l'espace en recherchant une plus grande densification du bâti et en s'inspirant des modes vernaculaires de composition architecturale pour favoriser une intégration harmonieuse au sein du paysage formé par l'auréole villageoise. - On veillera à renforcer l'effet de maillage entre le bâti et la végétation. Ainsi, on recommandera entre autres d'accompagner les extensions d'habitat par un accompagnement végétal basé entre autres sur la plantation de grands arbres feuillus indigènes (spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul) dans le but d'inscrire et d'articuler le plus naturellement possible les nouveaux édifices et équipements dans le paysage et en recherchant à créer des effets de transition.

ICONOGRAPHIE

FICHE « LE VILLAGE DANS LE PAYSAGE » l'auréole villageoise



Auréole villageoise traditionnelle contenue dans le paysage

FICHE « LE VILLAGE DANS LE PAYSAGE » paysage d'articulation entre les villages

LE VILLAGE DANS LE PAYSAGE : paysage d'articulation entre les villages

ENJEUX	<p>Considérant que les espaces d'articulation non bâtis entre les villages sont parfois menacés d'urbanisation alors qu'ils jouent un rôle très structurant au sein du territoire et que le risque d'assister à une jonction entre les zones bâties est réel (et déjà malheureusement effectif à bien des endroits), l'objectif est de préserver ces zones de transition et d'augmenter leur effet visuel d'articulation par des compositions paysagères spécifiques.</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On recommandera de conduire des études paysagères spécifiques aux paysages d'articulation entre les villages, visant à identifier entre les zones encore légalement constructibles, quelles sont les possibilités d'instauration de parcelles « non aedificandi » et d'aménagement de parcelles susceptibles d'accueillir des compositions paysagères visant à des « effets de transition ». - On réalisera, en bordure des voiries dans le cas de zones d'articulation entre les villages déjà relativement bâties, des compositions paysagères visant à obtenir des « effets de transition » en identifiant, protégeant et favorisant des vues (points de vue, échappées latérales, ...) sur des paysages non ou peu bâtis et en effectuant des plantations d'arbres (spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul), d'arbustes et de haies (aubépines, sureaux, sorbiers, chèvrefeuilles, églantiers, charmes, noisetiers, ...) visant à augmenter visuellement le sentiment de verdure pour les habitants et autres usagers.

ICONOGRAPHIE

FICHE « LE VILLAGE DANS LE PAYSAGE » paysage d'articulation entre les villages



Exemple de zone de transition non bâtie (soulignée en orange) entre deux villages. De surcroît, l'entrée du village a fait l'objet de plantations d'arbres (soulignées en rouge) qui individualisent par leur verticalité l'entrée du village par rapport au paysage agricole plus plan

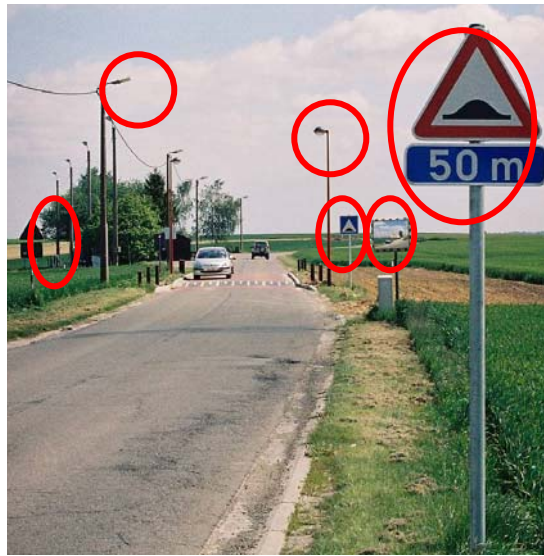
FICHE « LE VILLAGE DANS LE PAYSAGE » entrées et sorties de village

LE VILLAGE DANS LE PAYSAGE : Entrées/sorties de village

ENJEUX	<p>L'objectif à atteindre est de développer des aménagements paysagers, voir une implantation du bâti aux entrées/sorties de village visant à assurer grâce à un "effet de porte", une transition harmonieuse et lisible entre les villages et les territoires périphériques extérieurs dans le respect de l'auréole villageoise traditionnelle.</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On veillera à conduire des études et des aménagements paysagers visant à conforter l'inscription harmonieuse (respect des lignes de force induites par la topographie, gabarits des constructions traditionnelles,...) des villages dans leur contexte territorial et prioritairement aux entrées/sorties de village. - Considérant le caractère généralement ouvert du paysage (voir supra "plateaux", "prairies") en périphérie des villages, on mettra en œuvre, en guise de transition, des aménagements paysagers aux entrées/sorties des villages notamment : <ul style="list-style-type: none"> - en réalisant des plantations d'arbres (spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul), d'arbustes et de haies (aubépines, sureaux, sorbiers, chèvrefeuilles, églantiers, charmes, noisetiers, ...) par exemple en bordure des voiries, - en modifiant la nature (texture, couleur, ...) de la voirie (rue et trottoirs) dans le respect de l'identité du village (types, matériaux, couleurs, ...) et en évitant des couleurs trop urbaines (pavés roses...). - en implantant des dispositifs de ralentisseurs adaptés techniquement, mais surtout installés dans le respect de l'identité du village (types, matériaux y compris végétaux - haies - , couleurs, ...) en refusant des choix qui induiraient une banalisation des entrées/sorties de village par rapport aux localités voisines.

ICONOGRAPHIE

FICHE « LE VILLAGE DANS LE PAYSAGE » entrées et sorties de village



Exemple d'entrée de village présentant une multitude de panneaux routiers et des luminaires de différents types parfois trop urbains. Une meilleure unité de ce type d'équipement serait souhaitable. La plupart des entrées de village se résument désormais à une profusion de panneaux routiers souvent placés « plic-ploc » et à la présence de dispositifs ralentisseurs d'aspect uniforme d'un village à l'autre. Autre point commun, l'absence de réflexion paysagère visant à la bonne intégration de ces équipements dans le respect de l'identité de chaque village (choix de matériaux parfois trop urbains par leur aspect généra ; des pavés roses par exemple)

FICHE « LE VILLAGE DANS LE PAYSAGE » noyaux villageois anciens

LE VILLAGE DANS LE PAYSAGE : noyaux villageois anciens	
ENJEUX	<p>Considérant la haute qualité de l'architecture rurale traditionnelle, son rôle structurant au sein du territoire et reconnaissant que celle-ci participe fortement à l'identité du canton, l'objectif à atteindre est la préservation et la valorisation des noyaux villageois anciens notamment dans leur dimension paysagère et en prenant en compte leur cohérence urbanistique [mode d'implantation, relation du bâti aux parcelles environnantes (vergers, jardins, pâtures, ...) gabarit, enchaînement,...].</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On prendra des mesures (R.C.U et concept d'aire différenciée du CWATUP⁴...) pour préserver et valoriser les unités villageoises lorsqu'elles attestent d'une forte cohérence historique. - On effectuera des études d'impact paysager (vue de loin, vue à moyenne distance, vue rapprochée) de tout nouvel aménagement et notamment de toute nouvelle construction implantée dans les noyaux villageois anciens afin de favoriser une inscription dans le respect des lignes de force induites par la topographie et les gabarits des constructions traditionnelles. - On veillera particulièrement à recommander pour tout aménagement et toute nouvelle construction au sein de noyaux villageois anciens un respect des modes d'implantation, des gabarits, des matériaux (ou au moins des couleurs) caractérisant l'architecture traditionnelle. - En ce qui concerne les espaces jardinés, on se rapportera aux recommandations du paragraphe spécifique du Programme paysage sur ce type de zone pour tout aménagement et nouvelle construction au sein des noyaux villageois anciens.

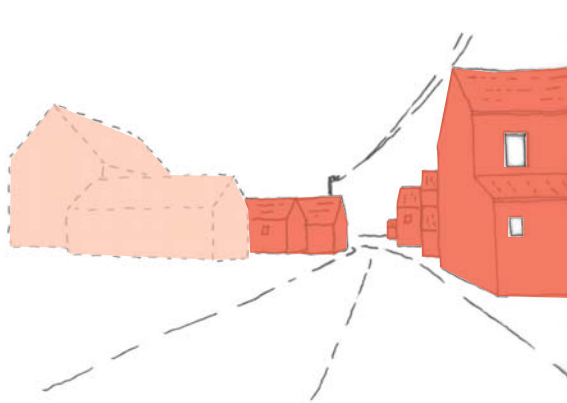
⁴ Lors de l'élaboration d'un règlement communal d'urbanisme (RCU), le premier travail consiste à différencier, sur base d'une analyse du territoire, les zones caractérisées par des problématiques semblables ou des modes d'urbanisation homogènes (centre ville, bâti discontinu...). De telles zones sont appelées aires différenciées.

ICONOGRAPHIE

FICHE « LE VILLAGE DANS LE PAYSAGE » noyaux villageois anciens



Qualité des matériaux et cohérence des enchaînements : deux qualités de l'habitat traditionnel



On veillera particulièrement à recommander pour tout aménagement et toute nouvelle construction au sein de noyaux villageois anciens un respect des modes d'implantation et par exemple, le recours à des implantations perpendiculaires à la voirie

**FICHE « LE VILLAGE DANS LE PAYSAGE » lotissements résidentiels
et zones d'extension d'habitat**

LE VILLAGE DANS LE PAYSAGE : lotissements résidentiels et autres zones récentes d'extension d'habitat

ENJEUX	<p>Les lotissements résidentiels et autres zones récentes d'extension d'habitat n'ont qu'une très faible valeur identitaire au sein du canton. Il est déploré leur impact souvent très déstructurant au sein du territoire ainsi que leur faible qualité architecturale. Ainsi, l'objectif à atteindre consiste à favoriser une meilleure inscription paysagère des réalisations existantes et d'imposer des modes d'implantation vernaculaire (notamment des implantations perpendiculaires) pour tout nouvel aménagement de ce type.</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On imposera des études et des aménagements paysagers visant à conforter l'inscription harmonieuse (respect des lignes de force induites par la topographie, gabarits des constructions,...) des lotissements résidentiels et autres zones récentes d'extension d'habitat dans leur contexte territorial. - On effectuera des analyses d'impact paysager (vue de loin, vue à moyenne distance, vue rapprochée) de tout nouvel aménagement et notamment de toute nouvelle construction, afin de favoriser une inscription dans le respect des lignes de force induites par la topographie et les gabarits des modes d'habitat vernaculaires. - On évitera tout plan d'urbanisme concernant des lotissements résidentiels et autres zones récentes d'extension d'habitat, qui se caractérisent par des modes exogènes d'implantation, l'objectif étant d'obtenir un schéma d'implantation « vernaculaire » en cohérence avec l'urbanisation locale traditionnelle. - En ce qui concerne les espaces jardinés des lotissements résidentiels et autres zones récentes d'extension d'habitat, on se rapportera aux recommandations du paragraphe spécifique du Programme paysage (<i>Le végétal et la paysage : les espaces jardinés</i>) sur ce type de zone. Particulièrement, on veillera à mettre en œuvre un accompagnement végétal (grands arbres ; spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul ...). - On veillera à intégrer paysagèrement ces lotissements résidentiels et autres zones d'extension d'habitat en respectant les autres recommandations du Programme paysage et notamment celles relatives aux auréoles villageoises et aux espaces jardinés. Ainsi, on recommandera entre autres d'accompagner les nouveaux projets d'aménagement du territoire par un accompagnement végétal basé entre autres sur la plantation de grands arbres feuillus indigènes (spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul) dans le but d'inscrire et d'articuler le plus naturellement possible ces nouveaux édifices et équipements dans le paysage (respect des lignes de force induites par la topographie) et en recherchant à créer des effets de transition.

ICONOGRAPHIE

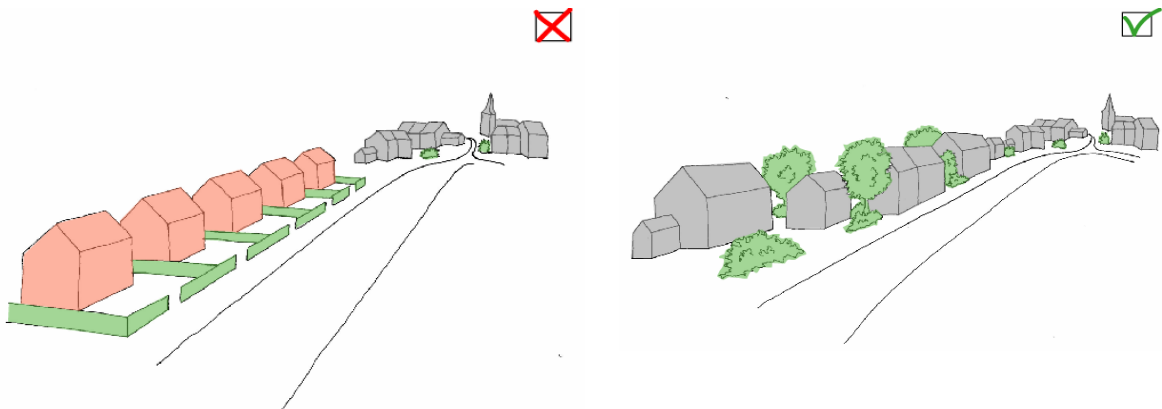
FICHE « LE VILLAGE DANS LE PAYSAGE » lotissements résidentiels et zones d'extension d'habitat



Les flèches rouges mettent en évidence l'égrenage du bâti récent qui, par sa faible densité, consomme beaucoup plus d'espace que les modes vernaculaires d'urbanisation des villages. On déplorera aussi l'effet de déconnection visuelle entre les volumes isolés.



En opposition au cliché précédent, l'auréole traditionnelle d'un village du canton de Jodoigne se distingue par sa silhouette contenue et cohérente.



On veillera à une insertion harmonieuse des extensions d'habitat au travers, notamment, du mode d'implantation, du choix des matériaux et de l'accompagnement végétal.

FICHE « LE VILLAGE DANS LE PAYSAGE » cas particulier habitat neuf, densifié et jointif

LE VILLAGE DANS LE PAYSAGE : cas particulier habitat neuf, densifié et jointif

ENJEUX	<p>Considérant que les habituels lotissements composés de villas 4 façades participent à un mitage du paysage en "consommant " de l'espace, l'objectif à atteindre est la recherche de nouvelles formes de densité urbaine en s'inspirant des modes vernaculaires de composition architecturale</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On encouragera des programmes de lotissements visant à une utilisation économe de l'espace en recherchant une plus grande densification du bâti et en s'inspirant des modes vernaculaires de composition architecturale (maisons jointives, ...). - On veillera à intégrer paysagèrement ces lotissements en respectant les autres recommandations du plan paysage et notamment celles relatives aux auréoles villageoises et aux espaces jardinés. Ainsi, on recommandera entre autres d'accompagner les nouveaux projets d'aménagement du territoire par un accompagnement végétal basé entre autres sur la plantation de grands arbres feuillus indigènes (spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul) dans le but d'inscrire et d'articuler le plus naturellement ces nouveaux édifices et équipements dans le paysage en recherchant à créer des effets de transition.

ICONOGRAPHIE

FICHE « LE VILLAGE DANS LE PAYSAGE » cas particulier habitat neuf, densifié et jointif



Deux exemples de nouvelles densités urbaines



A titre comparatif, exemple de densité urbaine traditionnelle

FICHE « LES EQUIPEMENTS » équipements divers et pôles d'activités économiques

LES EQUIPEMENTS : équipements divers pôles d'activités économiques

ENJEUX

Considérant l'effet la plupart du temps destructurant de ce type d'implantation sur le paysage et leur statut regrettable de "point de repère négatif", l'objectif à atteindre est **la parfaite intégration dans le respect du contexte paysager de toute implantation d'équipements et de pôles d'activités économiques**

RECOMMANDATIONS

- On encouragera une **évaluation paysagère pour toute nouvelle implantation d'équipements et de pôles d'activités économiques** visant à établir des recommandations en matière d'insertion harmonieuse au sein du paysage (impact visuel à courte et moyenne distances).
- On encouragera une **évaluation paysagère pour toute implantation déjà réalisée d'équipements et de pôles d'activités économiques** visant à améliorer la situation existante en matière d'insertion harmonieuse au sein du paysage.
- On encouragera lors de toute implantation d'équipements et de pôles d'activité économiques **le respect d'une utilisation économe de l'espace** en recherchant une plus grande densification du bâti et en s'inspirant des modes vernaculaires de composition architecturale pour favoriser une intégration harmonieuse au sein du paysage.
- On veillera à **intégrer paysagèrement ces équipements et pôles d'activité économiques** en respectant les autres recommandations du Programme paysage et notamment celles relatives aux auréoles villageoises et aux espaces jardinés. Ainsi, on recommandera entre autres d'accompagner tout nouveau projet d'aménagement du territoire par **un accompagnement végétal basé entre autres sur la plantation de grands arbres feuillus indigènes** (spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul) dans le but d'inscrire et d'articuler le plus naturellement (respect des lignes de force induites par la topographie) ces nouveaux édifices et équipements dans le paysage en recherchant à créer des effets de transition.

ICONOGRAPHIE

FICHE « LES EQUIPEMENTS » équipements divers et pôles d'activités économiques



Impact paysager important sur une vaste zone. Couleur trop claire des hangars sur le document de droite et essence mal choisie pour la haie de conifères (type « thuya »)

LES EQUIPEMENTS : les éclairages

ENJEUX	<p>Considérant que les questions d'éclairage ne doivent en aucun cas être réduites à un « simple » enjeu technique et sécuritaire, l'objectif est d'intégrer la réflexion technique sur ce type d'équipement au sein d'une réflexion paysagère.</p>
RECOMMANDATIONS	<p>Il s'agit à chaque fois de conduire une réflexion esthétique portant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur l'impact paysager de ce type d'équipement (vues de loin), - sur la qualité de design des modèles de luminaire (vues à courte distance) - et sur le type d'éclairage à rechercher (couleur, intensité, direction, largeur du faisceau, ...). <p>Un plan éclairage devrait être établi pour chaque commune.</p> <p>Il est à remarquer qu'un éclairage omniprésent et maximal n'est pas un but à atteindre, notamment le long des grandes routes hors zones bâties. L'impact paysager nocturne de certaines zones « sur-éclairées » doit être considéré comme une nuisance.</p> <p>Des études d'impact sont à conduire notamment dans le cas de l'installation de zoning. Une modification des types de luminaire et de la largeur des faisceaux permet souvent de remédier à ces lieux « sur-éclairés » et nuisant à la qualité du paysage nocturne.</p>

ICONOGRAPHIE

FICHE « LES EQUIPEMENTS » éclairage



*Installation « bricolée »
présentant
un impact visuel négatif au sein
du paysage*



*Exemple de luminaire au
design « affiné » participant à
la qualité
de l'espace rural et urbain
(exemple pris hors contexte
d'étude*

FICHE « LES EQUIPEMENTS » fermes anciennes en paysage ouvert

LES EQUIPEMENTS : cas particulier des fermes anciennes (antérieure au début du XXe siècle) en paysage ouvert

ENJEUX	<p>Considérant la haute valeur patrimoniale de ces ensembles souvent monumentaux et prenant en compte leur valeur très identitaire au canton, l'objectif à atteindre est la protection de ces ensembles. Mais aussi, il s'agit de rechercher de modes d'extension de ce bâti suivant les besoins du secteur agricole sans altérer les valeurs paysagères de l'espace rural dans lequel ces fermes jouent fréquemment le rôle de point d'appel positif.</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On veillera à une protection accrue des fermes et de leurs abords. - On favorisera le cas échéant des compositions paysagères permettant des vues de qualité sur ces bâtiments agricoles. - On encouragera une évaluation paysagère et architecturale pour toute construction d'annexes (hangars, étables, silos, autres équipements ...) visant à établir des recommandations en matière d'insertion harmonieuse au sein du paysage (respect des lignes de force induites par la topographie). - On cherchera à obtenir dans le cas de nouvelles constructions un effet d'ensemble en choisissant pour les matériaux des nouvelles constructions une tonalité semblable à celle dominante sur le bâti ancien.

ICONOGRAPHIE

FICHE « LES EQUIPEMENTS » fermes anciennes en paysage ouvert



En tant qu'équipements agricoles historiques, les fermes anciennes s'inscrivent pourtant toujours harmonieusement dans le paysage. Une qualité de l'urbanisme vernaculaire avec laquelle il s'agit de renouer !

FICHE « les types d'habitat » habitat traditionnel

LES TYPES D'HABITAT : habitat traditionnel

ENJEUX	<p>Considérant son impact souvent positif en tant que point d'appel et/ou point focal à haute valeur patrimoniale et soulignant qu'il participe à la reconnaissance de la dimension historique du paysage et qu'il joue par conséquent un rôle particulièrement important au niveau de l'identité du canton, il convient d'en assurer la connaissance, la protection, la restauration, la mise en valeur de l'architecture traditionnelle.</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On veillera à une protection accrue des bâtiments historiques et de leurs abords. - On prendra des mesures (R.C.U et aires différenciées du CWATUP, PCDR, ...) pour préserver des unités villageoises (noyau villageois) attestant encore d'une forte cohérence historique. - On favorisera la mise en œuvre et la perception de compositions paysagères permettant la valorisation de ces bâtiments. - On veillera à sensibiliser les habitants à une meilleure conservation, restauration et rénovation du bâti traditionnel en relation avec ses abords, par la réalisation de brochures toute boîte ou de séances d'information.

ICONOGRAPHIE

FICHE « LES EQUIPEMENTS » habitat traditionnel



FICHE « les types d’habitat » habitat de style « villa » et de type néo-rustique

LES TYPES D’HABITAT : habitat de style « villa » et de type néo-rustique

ENJEUX	<p>Il convient de rechercher des solutions d’intégrations paysagères afin d’atténuer la présence visuelle de ce type de construction étant donné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - leur impact souvent destructurant, qui est une conséquence de leur typologie architecturale exogène, - et leur statut regrettable de points de repère « négatif » au sein du paysage.
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On recommandera d’interdire ou au moins d’éviter toute nouvelle construction relevant d’un parti pris architectural gratuit sans lien avec les compositions propres à l’architecture traditionnelle locale (gabarit, matériau, couleur, mise en œuvre). On recommandera la simplicité, première leçon offerte par l’architecture vernaculaire du canton. - On veillera à la bonne insertion paysagère des constructions de ce type grâce à un accompagnement végétal visant à diminuer l’impact visuel négatif (destructurant) sur les abords. - On encouragera les rénovations qui visent à rapprocher davantage ce type de maisons d’une architecture d’intégration, par exemple en jouant sur la couleur des matériaux ou lors des extensions (gabarit).

ICONOGRAPHIE

FICHE « les types d’habitat » habitat de style « villa » et de type néo-rustique



Habitat néo-rustique



Habitat de style villa



Un habitat néo-rustique d'inspiration méditerranéenne.
Sommes-nous dans la banlieue lyonnaise ou en Hesbaye brabançonne ?



Gabarit trop bas, appareil rustique, mauvaise utilisation des briques :
un cas malheureusement habituel d'habitat néo-rustique

LES TYPES D'HABITAT : habitat relevant de l'architecture contemporaine « internationale »

ENJEUX

Considérant que ce type d'architecture participe à la qualité du paysage architectural de demain et que la présence d'une architecture contemporaine relevant des réflexions architecturales internationales a un impact positif sur le territoire du canton, à condition toutefois que ce type de bâtiments procède d'une bonne intégration paysagère sans volonté de rupture avec les valeurs qui fondent l'environnement paysager, il convient d'encourager la présence de ce type de construction.

RECOMMANDATIONS

- On veillera, dans le cas de construction neuve, à encourager la bonne inscription paysagère de ce type de bâtiment, qui dans le cas contraire risque d'engendrer un impact déstructurant sur le paysage.
- On conduira au sein des différentes communes des réflexions sur la place à accorder à une architecture contemporaine relevant des courants internationaux comme éléments de construction du paysage de demain.
- On associera tout programme de lotissements relevant de l'architecture contemporaine « internationale » à une utilisation économe de l'espace en recherchant une plus grande densification du bâti (voir supra) et en s'inspirant des modes vernaculaires de composition architecturale (maisons jointives, ...).
- On veillera à intégrer paysagèrement ces lotissements en respectant les autres recommandations du Programme paysage et notamment celles relatives aux auréoles villageoises et aux espaces jardinés. Ainsi, on recommandera entre autres de joindre à tout nouveau projet d'aménagement du territoire un accompagnement végétal basé entre autres sur la plantation de grands arbres feuillus indigènes (spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul) dans le but d'inscrire et d'articuler le plus naturellement ces nouveaux édifices et équipements dans le paysage en recherchant à créer des effets de transition.

ICONOGRAPHIE

FICHE « les types d'habitat » habitat relevant de l'architecture contemporaine « internationale »



LES TYPES D'HABITAT : architecture d'intégration

ENJEUX

Dans le cas du canton, l'architecture d'intégration est à considérer comme une architecture neuve et simple dans ses effets, bâtie dans les matériaux traditionnels (voir supra) relevant de modes d'implantation et de gabarits inspirés eux aussi par l'architecture traditionnelle locale et conçue à partir d'une volonté d'intégration au sein du contexte paysager immédiat. Ce concept n'est pas nécessairement synonyme de réussite architecturale. Il s'agit simplement d'une volonté particulière de bonne contextualisation. Mais, considérant l'impact « non dénaturant » au sein du paysage de ce type de construction, le concept d'architecture d'intégration est à favoriser sur le territoire du canton.

RECOMMANDATIONS

- On encouragera des programmes de lotissements relevant de l'architecture d'intégration au sens défini supra.
- On associera ces programmes de lotissements à une utilisation économe de l'espace en recherchant une plus grande densification du bâti (voir supra) et en s'inspirant des modes vernaculaires de composition architecturale et urbanistique (maisons jointives, implantation perpendiculaire,...).
- On veillera à intégrer paysagèrement ces lotissements en respectant les autres recommandations du Programme paysage et notamment celles relatives aux auréoles villageoises et aux espaces jardinés. Ainsi, on recommandera entre autres d'associer les nouveaux projets d'aménagement du territoire à une volonté d'accompagnement végétal basé entre autres sur la plantation de grands arbres feuillus indigènes (spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul) dans le but d'inscrire et d'articuler le plus naturellement possible ces nouveaux édifices et équipements dans le paysage et en recherchant à créer des effets de transition.

ICONOGRAPHIE

FICHE « les types d'habitat » architecture d'intégration



A gauche, une porte relevant du concept d'architecture traditionnelle (simplicité). A droite, une porte relevant du concept de néo-rustique ou faux vieux avec un chaînage harpé que l'on ne retrouve quasiment jamais au sein de l'architecture régionale.

COULEURS DES CONSTRUCTIONS

ENJEUX

Bien que les questions d'architecture soient prises spécifiquement en compte par d'autres documents et règlements spécifiques (schéma de structure, RCU, ...), il convient cependant de **proposer des recommandations sur la couleur des constructions. Ces recommandations visent à favoriser l'inscription de constructions neuves au sein du paysage** (vues de loin), afin que la présence de ces dernières s'insère naturellement au sein du territoire dans le respect des modes d'urbanisation des villages. Par ailleurs, il s'agit qu'elles ne représentent pas des « coups-de-poing » visuels dénaturant la cohérence des paysages préexistants. Le cas échéant, à condition d'être bien pensés, certains modes d'urbanisation proposés pour de nouvelles constructions pourraient rendre une certaine cohérence à un paysage présentement déstructuré. Dans cette perspective, l'objectif est aussi de **réfléchir à la couleur des matériaux en termes d'impact paysager pour favoriser une bonne inscription dans le contexte paysager.**

RECOMMANDATIONS

- On **encouragera tout particulièrement une réflexion sur la couleur** des nouvelles constructions, étant donné qu'un bâtiment au gabarit correct, mais présentant une couleur « exogène » au territoire peut représenter, même vu de loin, un « coup de poing » regrettable dans le paysage.
- On encouragera **la définition d'une palette de couleurs** inspirée des tonalités des matériaux des constructions traditionnelles propres à chaque village et tout particulièrement, on veillera lors de l'introduction de tout permis d'urbanisme d'étudier les tonalités des bâtiments traditionnels bordant le terrain susceptible d'être loti, afin de définir au mieux les couleurs autorisées en termes d'inscription paysagère.
- Pour les nouvelles constructions, **une attention particulière sera apportée aux briques**, dont les formats, les teintes et les aspects sont au sein du territoire concerné souvent trop disparates et entraînent ci et là une dénaturation du paysage.
- Sauf cas contraire induit par la prise en compte du contexte historique (étude spécifique), par la spécificité des abords (couleurs dominantes particulières d'une rue, d'un ensemble de bâtiments jugés importants) et/ou par la nature esthétique du projet d'architecture dûment argumentée, les briques à favoriser doivent s'approcher des formats, aspects et couleurs des briques traditionnelles utilisées dans la zone de construction. A priori, des briques jaunes, blanches, trop rouges, d'aspect trop lisse sont à proscrire.
- On incitera, le cas échéant, à **enduire et peindre les briques de teintes non conformes pour retrouver une coloration favorisant une meilleure inscription chromatique au sein du paysage** (vue de loin) sur base de la palette propre aux constructions traditionnelles du village.
- Enfin, on **évitera tout type d'appareil visant à obtenir un effet rustique** (faux vieux), entre autres en réalisant des joints en creux faisant artificiellement ressortir les briques (effets visuels regrettables, même vu à moyenne distance). Les joints beurrés (mortiers revenant sur la face de la brique) sont à favoriser.

ICONOGRAPHIE

FICHE « couleurs des constructions »



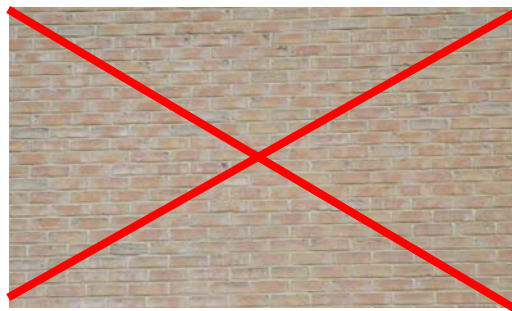
*Dans le cas d'une rénovation concernant un bâtiment relevant de l'architecture traditionnelle et dans le cas de la construction d'un bâtiment relevant du concept d'architecture d'intégration (voir définition sur fiche spécifique), ce type de brique est à proscrire car sa couleur apparaît **beaucoup trop blanche**. Ce type de couleur renvoie plutôt à un modèle urbain qui n'a pas sa place en milieu rural.*

ICONOGRAPHIE (suite)

FICHE « couleurs des constructions »



Dans le cas d'une rénovation concernant un bâtiment relevant de l'architecture traditionnelle et dans le cas de la construction d'un bâtiment relevant du concept d'architecture d'intégration (voir définition sur fiche spécifique), ce type de brique est à proscrire car ses **dimensions son trop étroites et trop longues**, tandis que **la couleur apparaît trop jaune**. Cette étroitesse et ce type de couleur renvoient plutôt à un modèle urbain qui na pas sa place en milieu rural, sauf exception dûment documentée historiquement.



Dans le cas d'une rénovation concernant un bâtiment relevant de l'architecture traditionnelle et dans le cas de la construction d'un bâtiment relevant du concept d'architecture d'intégration, ces types de brique sont à proscrire, car sa teinte apparaît **trop jaune clair**.

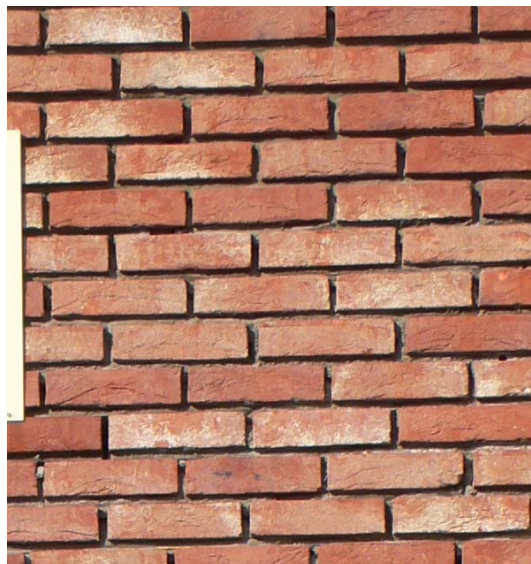
Par ailleurs (ill. supérieure), **les joints ne sont pas assez beurrés**. Vus de loin, ils procurent un effet de dissociation de l'appareil. Cet effet de joints en creux « pour faire rustique » est à proscrire, surtout lorsque l'on sait que traditionnellement le mortier est débordant sur la brique pour mieux la protéger (joints beurrés).

ICONOGRAPHIE (suite)

FICHE « couleurs des constructions »



*Dans le cas d'une rénovation concernant un bâtiment relevant de l'architecture traditionnelle et dans le cas de la construction d'un bâtiment relevant du concept d'architecture d'intégration (voir définition sur fiche spécifique), ce type de brique est à proscrire car sa couleur apparaît beaucoup **trop rouge**. Ce type de couleur renvoie plutôt à un modèle urbain qui n'a pas sa place en milieu rural. La couleur trop rouge des briques de la plupart des maisons construites en milieu rural notamment durant les années 1960-1980 est responsable de la dégradation du paysage rural. Une peinture procurant un effet proche du badigeon de chaux traditionnel (teinte blanche) permet souvent d'atténuer fortement l'effet visuel néfaste de ce type de*



*Joints pas assez beurrés. Effet faux vieux regrettable.
Impact visuel vus de près, mais aussi vu de loin !*

ICONOGRAPHIE (suite)

FICHE « couleurs des constructions »



*Exemple de briques non seulement **trop rouges**, mais aussi **trop lisses** : à proscrire de toute rénovation d'un bâtiment relevant de l'architecture traditionnelle et de toute construction d'un bâtiment relevant du concept d'architecture d'intégration (voir définition sur fiche spécifique).*



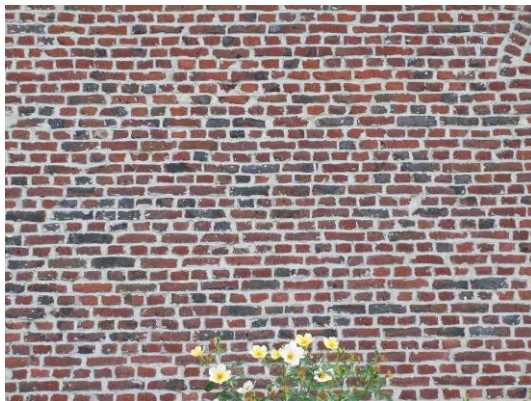
*Dans le cas d'une rénovation concernant un bâtiment relevant de l'architecture traditionnelle et dans le cas de la construction d'un bâtiment relevant du concept d'architecture d'intégration (voir définition sur fiche spécifique), ce type de brique est à proscrire car sa couleur apparaît beaucoup **trop brune***

ICONOGRAPHIE (suite)

FICHE « couleurs des constructions »



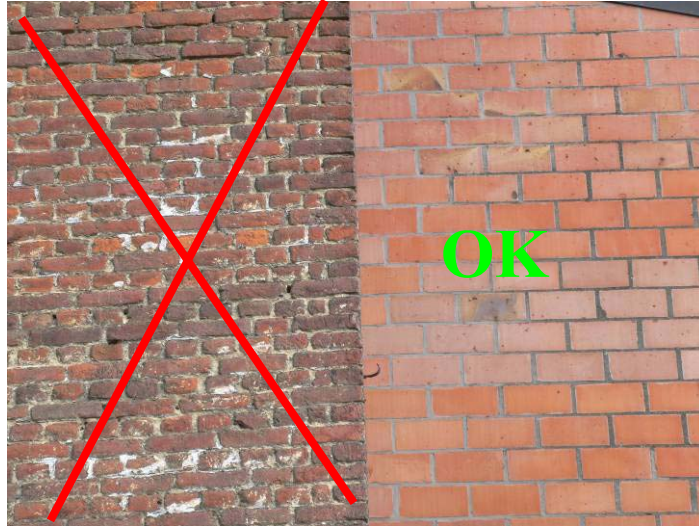
Exemple d'appareil voulant obtenir un effet « rustique », mais qui présente une **trop forte densité de briques « noires »** : une composition que l'on ne retrouve pas dans l'architecture rurale traditionnelle. Cet effet inauthentique et désagréable de pixellisation est donc à proscrire.



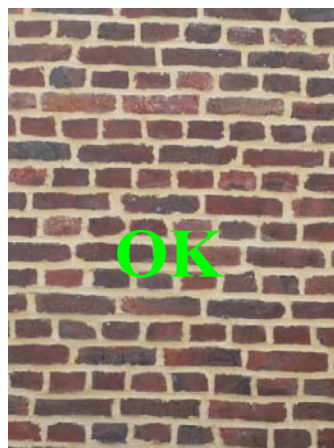
Si l'exemple historique ci-contre se distingue qualitativement de la situation supérieure, c'est essentiellement par la qualité des briques « artisanales » procurant un effet visuel moins dur que dans l'exemple montré supra. Ensuite, la répartition « naturelle » des briques sombres tranche sur la composition artificielle de l'appareil moderne (diagonales « noires » inauthentiques – voir flèche verte).

ICONOGRAPHIE (suite)

FICHE « couleurs des constructions »



Bons exemples de teinte de briques anciennes et joints bien beurrés



Bon exemple de teinte de briques anciennes et joints bien beurrés

ICONOGRAPHIE (suite)

FICHE « couleurs des constructions »



Bon exemple de teinte de briques anciennes et joints bien beurrés



Bon exemple de teinte de briques anciennes et joints bien beurrés

COULEURS DES CONSTRUCTIONS : remarques sur la couleur des matériaux d'habitats relevant de l'architecture contemporaine « internationale »

RECOMMANDATIONS

Il est recommandé de permettre des choix de matériaux particuliers (nature, forme et couleur) dans le cadre très spécifique de projets d'architecture relevant de réflexions architecturales contemporaines. Il est considéré que ce type d'architecture participe à la qualité du paysage architectural de demain et que la présence d'une architecture contemporaine relevant des réflexions esthétiques de très haute qualité a un impact positif sur le territoire du canton, à condition toutefois, que ce type de bâtiments procède d'une bonne intégration paysagère sans volonté de rupture avec les valeurs qui fondent l'environnement paysager.

LE PAYSAGE URBAIN : entrées et sorties de ville

ENJEUX

Souvent structurantes et néanmoins problématiques en termes d'articulation entre l'espace urbain d'une part, et l'espace « naturel » et agricole d'autre part, les entrées/sorties de villes correspondent à des zones sensibles de transition jouant le rôle de points de repère par rapport aux déplacements des usagers et habitants. L'objectif à atteindre est de **développer des aménagements paysagers aux entrées/sorties de ville** visant à assurer, grâce à un "effet de porte", une transition harmonieuse et lisible entre les centres urbains et les territoires périphériques extérieurs, dans le respect de l'auréole urbaine traditionnelle ou en réalisant de nouvelles compositions paysagères créatives.

RECOMMANDATIONS

- On veillera à **conduire des études et des aménagements paysagers** visant à conforter l'inscription harmonieuse des villes dans leur contexte territorial, prioritairement en ce qui concerne les entrées/sorties d'agglomérations. A prendre en compte : le respect des lignes de force induites par la topographie, le gabarit des constructions traditionnelles et identitaires au centre urbain.
- Considérant l'impact positif pour les habitants et autres usagers d'un « **effet de porte** », on mettra en oeuvre des aménagements paysagers aux entrées/sorties des villes notamment :
 - en réalisant des **études sur le paysage linéaire caractérisant, en périphérie des centres urbains, l'articulation « ville-campagne »**; analyse visant à identifier des zones d'extension urbaine, à localiser l'emplacement de « portes de ville » et à protéger et gérer des zones correspondant à des axes ou futurs axes de pénétration de la nature en ville (exemples : parcs en connexion avec des bois périphériques, ...).
 - en réalisant des **aménagements relevant de l'art urbain** (programme de sculpture) pensé en termes d'esthétique contemporaine, mais en relation avec l'identité propre à chaque centre urbain.
 - en réalisant des **plantations d'arbres** (spécialement charme, châtaignier, chêne, érable - notamment champêtre - frêne, hêtre, noisetier, noyer, tilleul), d'arbustes et de haies (aubépines, sureaux, sorbiers, chèvrefeuilles, églantiers, charmes, noisetiers, ...), par exemple en bordure des voiries,
 - en modifiant **la nature (texture, couleur, ...) de la voirie** (rue et trottoirs) dans le respect de l'identité du centre urbain (types, matériaux, couleurs, ...).
 - en implantant des **dispositifs de ralentisseurs** adaptés techniquement, mais surtout **installés dans le respect de l'identité du centre urbain** (types, matériaux y compris végétaux - haies - , couleurs, ...) et en refusant des choix qui induiraient une banalisation des entrées/sorties de ville par rapport aux localités voisines.
 - en évitant tout effet d'uniformisation des entrées des centres urbains avec l'implantation récurrente d'équipements commerciaux ou liés à la mobilité (pompe à essence, ...) souvent guères intégrés paysagèrement.
- Considérant l'impact paysager négatif de divers équipements (équipements commerciaux, pompes à essence, pôles d'activités économiques, ...) aux entrées/sorties de ville, l'objectif à atteindre est la **parfaite intégration dans le respect du contexte paysager urbain de toute implantation d'équipements de ce type** (voir chapitre spécifique « équipement »)

ICONOGRAPHIE

FICHE « LE PAYSAGE URBAIN » entrées et sorties de ville



Un bâtiment hors gabarit et de surcroît non intégré paysagèrement (à gauche). Un ensemble de bâtiments – déjà historique – mais qui forment un enchaînement cohérent (à droite)

LE PAYSAGE URBAIN : paysage urbain central

ENJEUX	<p>On considérera que cette thématique ne concerne guère que Jodoigne (voire Orp et Jauche). Prenant en compte la haute qualité de l'architecture « urbaine » traditionnelle, son rôle structurant au sein du territoire et reconnaissant que celle-ci participe fortement à l'identité du canton (<i>Jodoigne, Ville blanche</i>), l'objectif à atteindre est la préservation et la valorisation du paysage urbain, notamment dans leur dimension (mode d'implantation, unité des gabarits, homogénéité des matériaux, couleurs, ...).</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - On prendra des mesures (R.C.U et concept d'aire différenciée du CWATUP,...) pour préserver et valoriser les quartiers des centres urbains lorsqu'ils attestent d'une forte cohérence historique. - On effectuera des études ou analyses d'impact paysager (vue de loin, vue à moyenne distance, vue rapprochée) de tout nouvel aménagement et notamment de toute nouvelle construction implantée dans les centres ou quartiers urbains anciens, afin de favoriser une inscription dans le respect des lignes de force induites par la topographie et les gabarits des constructions identitaires au quartier. - On veillera particulièrement à recommander pour tout aménagement et toute nouvelle construction au sein de centres ou quartiers urbains anciens un respect des modes d'implantation, des gabarits, des matériaux (ou au moins des couleurs) caractérisant ces quartiers. - En ce qui concerne les espaces jardinés (jardins de ville, parcs, squares, ...), on veillera à la bonne préservation (conservation, restauration, valorisation et gestion) de ceux existants, mais aussi à la création de nouveaux espaces de ce type.

ICONOGRAPHIE



Deux enchaînements cohérents de bâtiments composant un paysage urbain remarquable

Liens et références utiles

Rappel : parallèlement à la lecture du présent Programme paysage, on consultera les autres documents de planification et de contenu réglementaire existant pour chaque commune (PCDR, PCDN, Schéma de structure, RCU,...).

On consultera aussi les ouvrages et les sites suivants :

Quelques références méthodologiques sur la notion de paysage :

Claude Feltz (sous la direction de), *Les territoires paysagers de Wallonie*, (Etudes et documents CPDT, n° 4), Namur, Editions de la Région Wallonne, 2004, 68 p.

G.I.R.E.A., *Prise en compte du milieu naturel et du paysage dans le schéma de structure et le règlement communal d'urbanisme*, Namur, Editions de la Région Wallonne, 1991.

Marie-Françoise Godart (sous la direction de), *Pour une meilleure prise en compte des paysages*, Namur, Editions de la Région Wallonne, 2004, 119 p.

Marie-Françoise Godart (sous la direction de), Nathalie Feremans, *Gestion de l'espace rural, nature et paysages en Wallonie*, (Etudes et documents CPDT, n° 5), Namur, Editions de la Région Wallonne, 2004, 193 p.

G. Neuray, *Des paysages. Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?*, Gembloux, Presses agronomiques de Gembloux, 1991, 589 p.

Les mesures agri-environnementales

Les primes agri-environnementales (MAE) sont des compensations financières qu'un exploitant agricole peut recevoir en échange d'un effort réalisé en faveur de l'environnement avec un impact positif sur le paysage.

Pour en savoir plus :

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php3?id_article=59%20

http://www.natagora.be/index.php?option=com_content&task=view&id=566&Itemid=39:

<http://mrw.wallonie.be/dgrne/eew2000/agri/agrr1.htm>

D. Defrise, *Mesures agri-environnementales en Région wallonne, Etat de l'environnement wallon 2000 : l'environnement wallon à l'aube du XXIe siècle, approche évolutive*, Namur, Editions de la Région Wallonne, 2000

Référence sur l'architecture rurale :

Collectif, *Hesbaye brabançonne et Pays de Hannut*, Liège/Bruxelles, Pierre Mardaga Editeur, 1989, 234 p.

Ministère de la Région Wallonne, DGA, DGATLP, *Intégration, paysage, agriculture, conseils pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles*, Namur, 2001, 52 p.

Sur le développement territorial des communes :

<http://cpdt.wallonie.be/>

3. Objectifs en fonction de périmètres d'intervention

Le présent « Programme paysage » doit aussi être décliné en fonction de la carte d'évaluation paysagère (voir phase précédente rapport évaluatif). Cette carte délimite des périmètres d'intervention, détermine la valeur paysagère de différentes zones, hiérarchise des priorités d'intervention et spécifie des grandes catégories d'action à entreprendre.

Pour rappel, il s'agit de paysages :

- **très remarquables** composant une trame assez structurante à l'échelle du canton.
- **remarquables** composant une trame vaste et très structurante à l'échelle du canton. Il s'agit principalement des vastes plateaux caractéristiques de la Hesbaye brabançonne.
- **ordinaires** qui concernent une superficie étendue du Canton de Jodoigne. Il s'agit essentiellement de paysages liés aux villages y compris leurs extensions récentes et aux zones d'articulation entre ces villages. Ces villages ne peuvent ni se targuer d'une valeur urbanistique, architecturale ou patrimoniale remarquable, ni être considérés comme des territoires de faible qualité. Ils composent des paysages que l'on peut qualifier de coutumiers. Par les dynamiques qu'ils abritent (pression immobilière, aménagement des voiries et aussi, dans une moindre mesure, impact de la vie économique), ils ont connu et connaissent assez bien de transformations (notamment par les extensions et les modifications de l'auréole villageoise).
- **faibles** qui se démarquent par la variété de leur échelle territoriale. Certaines de ces zones sont de petite taille. Elles recouvrent souvent les abords immédiats d'équipements ou de lotissements peu ou mal intégrés aux paysages et ayant un impact visuel plutôt négatif sur leur environnement. Par ailleurs, ces paysages faibles comprennent de vastes zones plutôt de forme longitudinale, étant donné qu'il s'agit de paysages liés aux abords de voiries importantes ayant eu (et ayant encore) au cours de l'histoire un impact sur le développement territorial. Néanmoins, cet impact en termes paysagers fut plutôt négatif en occasionnant notamment un « comblement » des articulations initialement non bâties entre les villages et en accueillant (sans réflexion paysagère) des équipements nécessaires, mais qui par leur échelle et par leur architecture témoignent de faibles qualités.
- dits « **points noirs** », qui traduisent des lieux ponctuels condensant souvent au sein des paysages faibles une série de qualités paysagères négatives (Jauche, Hamme-Mille, ...). Mais, il s'agit aussi de quelques endroits souffrant de l'implantation de bâtiments hors échelle et de piètre qualité architecturale au sein d'un environnement pourtant de qualité (Bomal). Enfin, les « points noirs » concernent aussi quelques abords dégradés de monuments historiques pourtant majeurs à l'échelle du Brabant wallon (Tourinnes-la-Grosse).

En pratique, il s'agit pour les décideurs et pour l'ensemble des habitants et autres usagers de croiser les zones cartographiées avec les différentes entrées du « Programme paysage » pour orienter les choix stratégiques et appliquer les différentes recommandations en fonction de chaque contexte. Les cas concrets proposés ci-dessous sous la forme de fiches ambitionnent de jouer un rôle démonstratif et pédagogique pour guider les futures interventions.

II. Cas concrets. Fiches d'intervention

Voir fiches.